

1507

République du Sénégal

Un peuple - Un but - Une foi



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

DIRECTION DES STRATEGIES DU
DEVELOPPEMENT

**ANALYSE RÉTROSPECTIVE
DE LA SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE**

Par

Professeur Moustapha Kassé

OCTOBRE 2009

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	5
I. Analyse rétrospective de L'économie sénégalaise :	7
1.1. Caractéristiques et évolution de l'économie sénégalaise.....	7
1.2. Bilan des politiques d'ajustement structurel.....	9
1.2.1. Le contenu des PAS.....	9
1.2.2. Les raisons de l'échec des PAS	12
II. Contraintes extérieures et ajustement à l'économie mondiale.....	15
2.1. Les relations avec le reste du monde vues de la balance des paiements.....	15
2.2. Déficit extérieur, endettement et fléchissement de l'Aide publique au Développement (APD).	16
2.3. Les transferts des migrants : un poste pour la balance des paiements	17
2.4. Les perspectives des grands investissements nationaux portés par la coopération régionale.....	18
III. Bilan du développement économique et social	19
3.1. Diagnostic des politiques sectorielles.....	19
3.1.1. Le secteur agricole	19
3.1.2. Le secteur industriel.....	24
3.1.3. L'énergie	29
3.1.4. Les infrastructures	32
3.1.5. Les transports.....	36
3.1.6. Les télécommunications.....	36
3.1.7. Le secteur informel.....	37
3.2. Capital humain et social.....	40
3.2.1. La situation démographique	40
3.2.2. Le système éducatif.....	46

3.2.3. Le système de santé	50
3.2.4. L'emploi	53
3.2.5. La problématique genre	56
3.2.6. L'évolution au niveau des medias	56
3.2.7. La bonne Gouvernance	58
3.2.8. La décentralisation	60
3.2.9. Le système des valeurs culturelles	63
IV. Synthèse	66
4.1. Une trajectoire économique modelée par le contexte international et les politiques économiques	66
4.2. Une dépendance vis-à-vis produits alimentaires et à l'énergie	68
4.3. Un croît démographique peu maitrisé et fragilité de l'équilibre social	68
4.4. Un système sanitaire relativement acceptable	70
4.5. Un système éducatif qui demande encore à être amélioré	70
4.6. Faiblesse des performances enregistrées en matière de réduction de la pauvreté.....	71
CONCLUSION	73

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AOF	: Afrique Occidentale Française
BM	: Banque mondiale
DPS	: Direction de la Prévision et de la Statistique
FBCF	: Formation Brute de Capital Fixe
FMI	: Fonds Monétaire International
GOANA	: Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance
ICS	: Industries Chimiques du Sénégal
LPDA	: Lettre de Politique de Développement Agricole
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPA	: Nouvelle Politique Agricole
NPI	: Nouvelle Politique Industrielle
ONCAD	: Office Nationale de Commercialisation Agricole et de Développement
PAMLT	: Plan d'Ajustement à Moyen et Long Terme
PAS	: Programmes d'Ajustement Structurel
PASA	: Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PDES	: Plan de Développement Economique et Sociale
PIRSP	: Programme Intégré de Réforme du Secteur Public
PISA	: Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNBG	: Programme National de Bonne Gouvernance
PNIR	: Programme Nationale d'Infrastructures Rurales
PREF	: Plan de Redressement Economique et Financier

PSAOP : Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations de Producteurs

SAR : Société Africaine de Raffinage

SENELEC : Société Nationale de distribution d'Electricité

INTRODUCTION

Au lendemain de son indépendance, le Sénégal bénéficiait en guise d'héritage de l'AOF (Afrique Occidentale Française), d'infrastructures relativement modernes et d'un certain niveau d'industrialisation capables de lui assurer un bon décollage par rapport aux autres colonies africaines et asiatiques. Mais malheureusement ces avantages n'ont pas été bien exploités par le Sénégal. Et pour cause, l'économie sénégalaise s'est essentiellement tournée vers une agriculture coloniale de traite au détriment de la production céréalière locale engendrant ainsi une explosion des importations de produits alimentaires. Cette logique a été maintenue dans la pratique par les autorités sénégalaises malgré les discours de politique de diversification de la production agricole et d'autosuffisance alimentaire.

Cependant, les résultats relativement bons au cours des années 1960 ne se sont pas poursuivis. La situation économique s'est détériorée surtout vers la fin des années 1970, suite au premier choc pétrolier, avec l'accumulation des déficits, la baisse de la croissance économique, suivis de la sécheresse et de la famine qui ont fortement détérioré les conditions de vie des populations. Ainsi, durant les années 1970 marquées par le contexte mondial d'inflation, de recyclage des pétrodollars et d'amélioration des termes de l'échange pour les produits d'exportations, la politique de l'Etat en matière budgétaire a été expansive.

Les déficits et l'endettement du Sénégal ont été accumulés durant cette période d'euphorie. L'économie sénégalaise affiche alors à la fin des années 1970, une situation de crise à la fois conjoncturelle et structurelle. Pour juguler ces déséquilibres macro-économiques, le Sénégal s'est engagé depuis 1979 dans un processus d'ajustement ordonné de son économie. Ce choix dépendait de la mise en œuvre de programmes économiques et financiers pour les périodes 1979-1991 et (1994-2000) avec les institutions de Breton Woods. Les objectifs fondamentaux assignés à ces programmes étaient le rétablissement des grands équilibres, la maîtrise de l'inflation et la réalisation d'une croissance économique saine et durable.

Aujourd'hui, après la mise en œuvre de ces grands programmes, il convient pour le pays de faire un état des lieux tant au niveau économique qu'au niveau social. En effet, la trajectoire de la société sénégalaise depuis les indépendances est loin d'être invariable tellement elle a été contrastée. Certes, le pays a enregistré des performances encourageantes sur le plan économique, mais n'a pas pu réaliser une croissance économique durable (afin de répondre à la demande intérieure due à la forte augmentation de la population) ni des progrès sociaux notables. En outre la globalisation des échanges qui s'est approfondie dicte les règles de conduite à suivre par les nations. Le Sénégal dont l'option est de poursuivre sa quête du développement dans un environnement mondialisé doit irrémédiablement se mettre dans le moule des nations gagnantes : transformations structurelles de sa société et surtout mise en œuvre de politiques adéquates tenant fortement compte des comportements stratégiques du reste du monde.

Ainsi, l'analyse systémique rétrospective du Sénégal se justifie du fait des nombreuses interrogations et incertitudes qui continuent de subsister après 50 ans d'indépendance. L'objectif de ce « retour dans le passé » est de faire une évaluation de la société sénégalaise basée sur des critères sociaux et économiques dans l'espoir d'aboutir à quelques réponses justes concernant la situation actuelle du pays.

En confrontant la situation passée avec celle présente, on peut assigner un second objectif à la rétrospective : définir, pour la période considérée, ce que l'on pourrait appeler les tendances lourdes qui affectent le système.

Cette analyse du fonctionnement du système social sénégalais durant les années passées peut nous permettre d'atteindre un troisième objectif. En effet, à partir du repérage des phénomènes affectant fondamentalement le système, on pourrait faire une analyse des caractéristiques sociales actuelles susceptibles d'influer largement sur les orientations qui détermineront le Sénégal de demain. Cette problématique repose sur l'hypothèse que les analyses développées sur le passé peuvent permettre de mieux comprendre les situations actuelles en vue de mieux agir sur le futur.

Cet examen rétrospectif s'appuie ainsi sur l'analyse de plusieurs rapports catégoriels. Si l'objectif poursuivi, d'arriver à faire un diagnostic complet de la société sénégalaise, reste assez ambitieux, en revanche sa trajectoire depuis les indépendances et à l'égard des systèmes et valeurs de l'époque est très repérable. Il sera sans doute possible dès lors d'en dégager les tendances lourdes dans la mesure où cette évaluation rétrospective reste fondamentalement une production sociale. L'analyse rétrospective apparaît alors comme un bon fondement et un analyseur des représentations du futur qu'une société se construit, à travers l'exercice de la prospective.

Le bilan diagnostic sera structuré autour de quatre (4) parties :

- La première partie analyse les caractéristiques de l'économie sénégalaise ainsi que le bilan des politiques d'ajustement structurel dont les contre performances ont produit de grands déséquilibres du système économique et social sénégalais ;
- La deuxième partie traitera du Sénégal dans le contexte de la mondialisation ;
- La troisième partie procède au diagnostic de la société sénégalaise ;
- La dernière partie est un synthèse de l'analyse rétrospective afin de mieux tracer les itinéraires du futur.

A l'issue de ce bilan rétrospectif, seront présentés certains défis qui mériteraient sans doute d'être mieux pris en compte au regard de leur importance pour la stabilité sociale.

I. ANALYSE RETROSPECTIVE DE L'ECONOMIE SENEGALAISE :

1.1. CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE L'ECONOMIE SENEGALAISE

On ne peut rien comprendre à l'évolution de l'économie sénégalaise si on ne la replace pas dans son contexte historique. L'étude de l'économie politique de l'agriculture coloniale organisée autour de la monoculture arachidière avait débouché sur une tendance lourde : la modification des structures paysannes et l'introduction des petites technologies n'ont pas été accompagnées par une amélioration des rendements agricoles et une augmentation de la productivité. Le mode de valorisation a progressivement inséré le secteur indigène à l'économie mondiale (échanges) sans être réellement intégré à son schéma de production aux normes réputées productivistes.

Par ailleurs l'impérieuse nécessité d'approvisionner les industries de la métropole en matières premières d'origine agricole d'une part et la recherche de débouchés extérieurs en vue d'écouler sur des marchés captifs, les excédents de produits manufacturés métropolitains d'autre part, ont inéluctablement conduit à l'abandon progressif des cultures vivrières, principalement au profit des cultures de rente. Corrélativement, la production céréalière, jadis abondante, va être progressivement supplantée par des importations de biens alimentaires. Ainsi s'amorce et s'approfondit la double extraversion structurelle qui caractérise l'économie sénégalaise contemporaine : extraversion du système productif orienté essentiellement vers la satisfaction prioritaire de la demande extérieure et celle de la structure de consommation marquée par des importations massives de produits alimentaires et de biens manufacturés non localement fabriqués. Le consensus général qui s'est formé pour dater le déclenchement de la crise économique et financière s'appuie sur des indicateurs macroéconomiques mais qui sont insuffisants pour traduire le constat des déséquilibres quasi permanents et l'impuissance des différentes réformes entreprises par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) sur une période de trois décennies. Ces déséquilibres s'inscrivent dans des tendances lourdes historiques caractéristiques du modèle traditionnel de fonctionnement de l'économie. En d'autres termes, les racines des difficultés actuelles de l'économie sont donc à rechercher plus loin, au-delà des chiffres de conjoncture, au sein même du système d'organisation socio-économique.

De quelque côté que l'on mène l'analyse, il apparaît que le modèle de base de l'économie sénégalaise peut être identifié par quatre traits caractéristiques qui établissent la prééminence des variables liées à l'extérieur :

- une forte sensibilité de la croissance du PIB aux variations de la production et de l'exportation des produits du secteur primaire;
- une répartition inégale du revenu national, au profit surtout des consommateurs urbains ;
- un emploi insuffisamment productif du PIB et des apports extérieurs ;

(climat, cours mondiaux, taux d'intérêt, etc.), résultat pour partie des trois caractéristiques précédentes.

Forte sensibilité de la croissance aux variations de la production et de l'exportation des produits du secteur primaire :

L'économie sénégalaise a très longtemps reposé principalement sur le secteur primaire (agricole). Les secteurs secondaire (industries légères) et tertiaire (commerce et services) relativement importants sont pour une large part tributaires du primaire. Avec une contribution moyenne annuelle à la formation du PIB d'environ 20% entre 1974 et 1977, le secteur primaire a pendant longtemps été le moteur de la croissance économique du Sénégal de telle sorte que les résultats enregistrés dans le secteur expliquent en grande partie le comportement des activités industrielles et commerciales au sein de l'économie nationale.

Répartition inégale du revenu national, au profit des consommations urbaines :

Les résultats de l'enquête sur les priorités (DPS, 1991) montrent que 71.33% des revenus vont aux ménages urbains contre 28.67% pour les ruraux. Cette répartition inégale des revenus monétaires entre les ménages s'explique principalement par leur origine. En effet, les revenus non agricoles représentent à eux seuls 91.9% des revenus monétaires contre 6.8% pour les revenus agricoles et 1.3% pour les sources non spécifiées.

Emploi insuffisamment productif du PIB et des apports extérieurs :

L'analyse de l'équilibre comptable "ressources – emplois" permet de constater que les ressources nationales générées par l'activité économique servent pour une large part à la consommation finale (CF) des ménages et de l'Administration. La part des ressources nationales consacrée aux investissements (I) est nettement inférieure par rapport au quota alloué à la consommation finale. En 1970, la consommation finale représente 86.9% du PIB contre 13.1% pour les investissements (dont 4.8% pour la variation des stocks). Elle est évaluée en 1980 à 1110.2 milliards de Fcfa contre 1095.8 milliards pour le PIB et 113.5 pour les investissements. Par ailleurs, les emplois du PIB n'ont pas été très productifs pour juguler le niveau de plus en plus croissant des importations dont l'évolution plus que proportionnelle par rapport à la valeur des exportations accentue le déficit de la balance commerciale qui s'établit à -128.7 milliards de Fcfa en 1980 contre -25.3 milliards de Fcfa en 1970.

En outre, le Sénégal a reçu plus d'aide extérieure par habitant que les autres pays d'Afrique subsaharienne de plus de 2 millions d'habitants entre 1975 et 1997, soit 1501 dollars américains per capita. Le contraste entre la baisse des revenus par tête sur la période 1975-1980 et l'importance de l'aide reçue autorisent à conclure au caractère contre productif de cette dernière. Les observations notées en 1980 conduisent nombre d'experts à dire que le Sénégal consomme maintenant plus qu'il ne produit et qu'il faut très vite rétablir les grands équilibres. Ce rétablissement est d'autant plus imminent que le déficit en ressources est artificiellement entretenu et financé par l'aide publique et l'endettement extérieur dans un contexte où le niveau des taux d'intérêt dépasse non seulement l'inflation, mais la croissance du pays.

e une vulnérabilité croissante de l'économie à l'égard des variables exogènes

Vulnérabilité croissante de l'économie à l'égard des variables exogènes :

Même si du point de vue de l'estimation économétrique on ne peut établir une influence directe significative des variables exogènes comme la balance commerciale, la dette extérieure et la pluviométrie sur le taux de croissance du PIB (cf. Tableau I en annexe), on pourrait analyser la vulnérabilité de l'économie à l'égard de ces variables en comparant entre autres leurs évolutions pour en déduire leurs effets indirects.

Le recul de la croissance économique en 1980 (-3.3%) par rapport au mauvais taux de 1971 (-0.2) traduit la perte de vitesse de l'appareil productif sénégalais encouragée en cela par le comportement des variables exogènes. En effet, au poids de l'encours de la dette extérieure s'ajoute une variation des cours mondiaux en faveur des importations et une évolution en dents de scie du niveau moyen des précipitations. La dette extérieure du Sénégal est passée de 12.5 Milliards de Fcfa en 1970 à 244.3 Milliards de Fcfa en 1980. Sur la même période, le déficit de la balance commerciale s'est accentué passant de -11.4 milliards de Fcfa à -121.5 milliards et les précipitations ont connu une baisse de 117 millimètres en moyenne.

En définitive, la grave crise financière qui va frapper l'économie sénégalaise à la fin des années 70 avait conduit à la négociation avec la Banque mondiale et le FMI de programmes de stabilisation et d'ajustement et des mécanismes de gestion qui les accompagnent. A la politique volontariste orientée vers la modernisation des bases du développement va alors succéder un ensemble de programmes de gestion des déséquilibres macroéconomiques.

1.2. BILAN DES POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

1.2.1. Le contenu des PAS

Le premier programme de stabilisation est adopté lors du conseil interministériel par le gouvernement dans le cadre de l'année budgétaire juillet 1979/juin 1980.

Le programme de stabilisation à court terme : 1979-1980

C'est un programme d'urgence qui comprend des mesures budgétaires et des mesures d'encouragements des exportations. Il vise à stabiliser la tendance croissante des déséquilibres macroéconomiques. Ce programme s'articule autour de l'amélioration du rendement des recettes fiscales, la restriction des dépenses de fonctionnement et la limitation des emprunts extérieurs de l'Etat. Plus spécifiquement, la limitation du déficit budgétaire doit se traduire par la réduction des dépenses de fonctionnement de 9 milliards de franc CFA pour le budget en cours d'exécution (1978-1979) et des dépenses d'équipement à 9 milliards. L'amélioration du rendement fiscal doit provenir de la généralisation de la TVA (élargissement de l'assiette fiscale) et de la simplification du régime douanier avec une augmentation des taux. Les emprunts extérieurs commerciaux de durée comprise entre un et dix ans doivent être réduits à 5 milliards au cours de l'exercice 1979-1980.

En outre, ce programme vise la suppression des taxes à l'exportation, à l'exception de l'arachide et des phosphates. L'objectif spécifique est d'obtenir un excédent de la balance

des paiements de 2 milliards par une amélioration des avoirs extérieurs. Dans le même temps, l'expansion du crédit intérieur doit être limitée par un encadrement plus strict.

L'ensemble de ces mesures n'est pas respecté. Et les résultats escomptés ne sont pas atteints. Les crédits qui sont alloués par le FMI sont annulés parce que le gouvernement n'a pas rempli les conditions pour le déboursement de la seconde tranche.

Les résultats de ces mesures sont très mitigés. Les déséquilibres n'ont pu être stabilisés. Et la situation s'est même dégradée compte tenu du deuxième choc pétrolier de 1979, qui a relevé de plus de 60% les prix du pétrole brut, et la chute de plus de 20% des prix moyens de l'arachide consécutive à la détérioration des termes de l'échange.

Le Plan de Redressement Economique et Financier (PREF) : 1980-1984

Mis au point par le FMI et la BM, le PREF doit permettre la restauration des équilibres macro – financiers et créer les bases d'une croissance économique saine et durable. Il est élaboré dès 1980 et doit couvrir la période 1980-1984. L'assainissement financier constitue la priorité du PREF dont les objectifs s'articulent autour des points suivants :

Limiter le taux d'investissement par les contraintes d'épargne intérieure, de dette extérieure et de normes de progression des importations aux fins de dégager des excédents de la balance des paiements dont le déficit chronique et structurel apparaît comme une donnée.

- Faire passer le taux de croissance du PIB réel qui est de 2.7% en moyenne sur la période 1973-1980 à 3.5 % à partir de 1982.
- Faire décroître très sensiblement le ratio du service de la dette pour se fixer à 14% des recettes d'exportations et 15% des recettes fiscales en 1985 afin de desserrer l'état de la contrainte financière qui pèse lourdement sur le budget de l'Etat.

Le PREF prévoit un ensemble de mesures de politiques économiques pour atteindre les objectifs assignés. Ces mesures ont trait à la politique des prix et des salaires pour faire jouer les principes de la concurrence, à la politique du commerce extérieur relative à l'encouragement des exportations, à la politique de la monnaie et du crédit, des politiques d'encouragement de l'épargne et de l'investissement, et enfin des mesures relatives à la rationalisation de la politique financière de l'Etat.

Le Plan d'Ajustement à Moyen et Long Terme (PAMLT) : 1985-1992

Les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du PREF ne sont pas jugés satisfaisants par les bailleurs de Fonds, notamment dans sa dimension structurelle. Le nouveau programme est donc appelé à consolider les acquis du PREF et à s'attaquer en profondeur dans des réformes structurelles pour créer les bases d'une croissance durable dans l'agriculture et l'industrie notamment. Les objectifs visés par le PAMLT se situent à deux niveaux.

Le premier niveau concerne les politiques à court et moyen terme qui sont de dimension conjoncturel. Il s'agit en priorité de redresser les finances publiques à travers différentes mesures dont notamment :

- le ralentissement du rythme d'accroissement de la consommation finale privée qui ne doit pas dépasser 2.5% par an et celui de la consommation publique limité à 1% en moyenne au cours de la période comprise entre 1985 et 1992 ;
- procéder au gel des dépenses salariales en bloquant le recrutement dans la fonction publique ; ce qui doit permettre de réduire la part des dépenses salariales ramenées à
- 49% contre 52% ;
- réduire progressivement les subventions aux entreprises publiques jusqu'à 50% en
- 1990 ;
- porter le déficit extérieur à 1.4% du PIB en 1992 ainsi que la part de l'épargne dans le PIB à 10.4% en 1989 et à 13.7% en 1992.

Il est attendu à la fin du PAMLT une capacité d'autofinancement de l'Etat qui doit être portée à 89.7% en 1992 permettant d'arrêter les aides budgétaires.

Le deuxième niveau concerne les politiques sectorielles à caractère structurelles qui sont inscrites dans le moyen et long terme. Elles concernent la NPA, la NPI, la restructuration du secteur parapublic et celle du système bancaire. Ces réformes doivent booster l'économie et fonder les bases d'une croissance dynamique et autoentretenu.

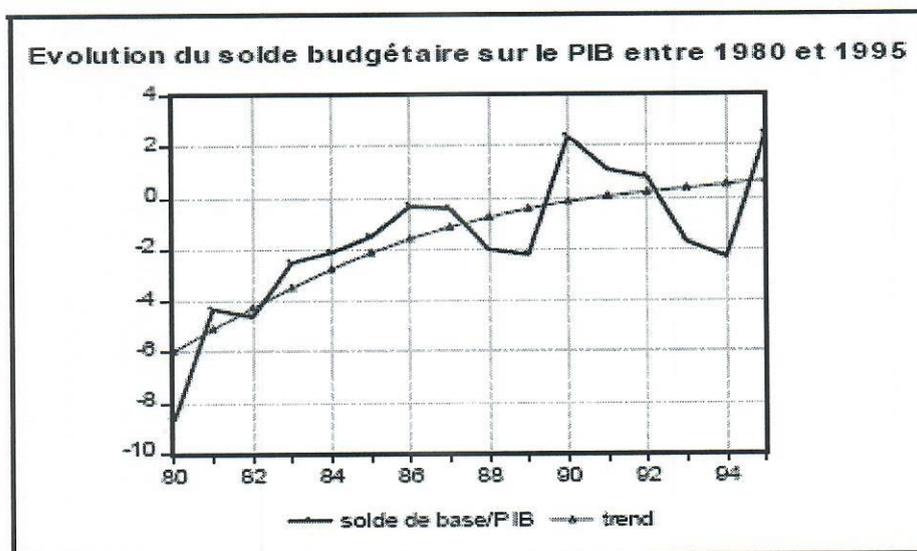
- **La Nouvelle Politique Agricole (NPA) : Initiée en 1984**, la NPA est conçue dans le but de responsabiliser les producteurs, de libéraliser le secteur par l'élimination progressive des subventions et parachever le désengagement de l'Etat du secteur. En effet, des signes annonciateurs ont été pris en 1980 avec la dissolution de l'ONCAD qui laisse un passif net de dette exorbitant que l'Etat mettra une dizaine d'années à éponger et l'arrêt du système de crédit public en faveur de l'agriculture. Il faut noter que l'objectif principal de ces mesures préconisées par le FMI et la BM est essentiellement de réduire substantiellement le déficit budgétaire et d'amener l'Etat à honorer ses engagements internationaux à savoir le paiement du service de la dette publique extérieure.
- **La Nouvelle Politique Industrielle (NPI) :** La NPI a comme objectif la libéralisation du secteur par un désengagement total de l'Etat en vue d'accroître les performances. Pour cela, il est prévu la suppression des restrictions quantitatives, l'ouverture à la concurrence internationale, l'allègement de la fiscalité douanière et la simplification des procédures. L'ensemble de ces mesures doit contribuer à créer un environnement des affaires susceptible de relancer l'économie « grâce à une croissance de 6 % par an du secteur secondaire ».

1.2.2. Les raisons de l'échec des PAS

Globalement, les programmes d'ajustement n'ont pas permis de relancer la croissance économique même si par ailleurs les déséquilibres macroéconomiques ont pu être améliorés au cours de la période allant de 1980 à 1992. Les mesures entreprises pour la stabilisation et le redressement de l'équilibre de la balance des paiements ont permis de réduire le déficit extérieur (le solde courant sur le PIB a suivi une tendance favorable durant la période de 1980 à 1992, couvrant le PREF et le PAMLT), mais se sont avérées insuffisantes. Trois contraintes ont été principalement à l'origine de l'échec des P.A.S :

Difficultés dans l'application stricte des mesures contenues dans les PAS

Les mesures prises dans le cadre des P.A.S ont permis de réduire le déficit budgétaire. Le ratio solde de base hors dons sur le PIB a connu un trend d'évolution favorable, surtout au cours de la période allant de 1983 à 1987 et de 1990 à 1992. Cependant, durant toute la période sous ajustement structurel, le ratio n'a été positif qu'en 1990, 1991 et 1992 avec une tendance en baisse d'année en année pour des valeurs respectives de 2,4%, 1,1% et 0,8%. Ce qui signifie que malgré la tendance favorable dans l'assainissement des finances publiques, le solde budgétaire a été négatif pour la plupart du temps. Cela découle des difficultés dans l'application stricte des mesures contenues dans les PAS.



Source : Ministère du plan, du développement durable et de la coopération internationale, Etude rétrospective de l'économie sénégalaise de 1960 à 2005.

En effet, les rapports entre le Sénégal et les Bailleurs de fonds ont été difficiles au début de la mise en œuvre des politiques de stabilisation et de redressement. Les mesures préconisées n'ont pas été respectées par le gouvernement du Sénégal compte tenu notamment de l'approche des élections qui a conduit les autorités à prendre des mesures

expansionnistes par un emballement des dépenses publiques. Et pour cette raison il y a eu pour deux fois, en 1980 et 1983, des annulations d'accord.

Insuffisance de l'épargne intérieure

L'objectif de limitation de l'investissement au profit de l'épargne intérieure pour réduire le recours à l'endettement extérieur et donc alléger le poids du service de la dette n'a pas été atteint. Le déficit d'épargne intérieure par rapport à l'investissement s'est maintenu même si par ailleurs, il y a eu par moment un écart relativement acceptable entre la FBCF et l'épargne nationale comme se fut le cas notamment en 1982 et en 1984. L'évolution de l'épargne nationale n'a pas été régulière. La part de l'épargne dans le PIB n'a jamais atteint les niveaux prévus dans le cadre de la mise en œuvre des PAMLT. Pour toute la période susmentionnée la part de l'épargne dans le PIB a été en deçà des objectifs escomptés. Cette situation de déficit permanente d'épargne pour le financement des besoins en investissement explique dans une large mesure le recours à l'emprunt extérieur.

Fragilisation de l'économie avec la recrudescence de l'endettement

Les objectifs de limitation de l'endettement extérieur n'ont pas été atteints. C'est plutôt une hausse du service de la dette qui a été constatée aussi bien au cours de la période du PREF qu'à celle du PAMLT. De 5,5 % en moyenne entre 1980 et 1985, le ratio du service de la dette sur le PIB est passé à 5,8% en moyenne entre 1985 et 1992. Le ratio de liquidité a été plus important avec un taux moyen de 41,3 % au cours de la période du PAMLT contre 25,3% en moyenne au cours PREF.

Cette situation est due à la fragilité de l'économie sénégalaise trop dépendante de l'environnement économique international. L'économie nationale n'a pas pu dégager des ressources en devises suffisantes pour faire face au paiement des produits d'importations et du service de la dette extérieure. Le recours à l'emprunt extérieur est demeuré l'unique alternative qui s'offre à l'Etat pour combler le double déficit extérieur et intérieur.

L'insuffisance des résultats obtenus a abouti à la rupture des accords entre le Sénégal et les bailleurs de fonds qui voulaient un ajustement monétaire qu'ils considèrent comme l'unique alternative. Aussi, le Plan d'urgence économique est-il conçu et mis en œuvre en septembre 1993 par le Ministre de l'économie et des finances et celui chargé du budget pour couvrir la période 1993-1995 afin d'éviter la dévaluation du FCFA qui survient malgré tout en janvier 1994.

La dévaluation est accompagnée par l'application de plusieurs mesures et politiques économiques, ainsi que des programmes et réformes sectoriels qui ont permis au Sénégal de renouer avec la croissance. Cependant, les performances de l'économie sénégalaise demeurent encore insuffisantes pour réduire de façon significative la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations.

La dévaluation du FCFA de 50% visait trois objectifs : (1) rétablir la compétitivité externe de l'économie et redresser la balance commerciale ; (2) réduire le déficit budgétaire ; et (3) créer les conditions de reprise de la croissance économique. Pour y parvenir, plusieurs mesures d'accompagnement ont été prises par l'Etat immédiatement après la

dévaluation, suivi après par une série de programmes, de réformes et de politiques macroéconomiques.



II. CONTRAINTES EXTERIEURES ET L'AJUSTEMENT A L'ECONOMIE MONDIALE

2.1. LES RELATIONS AVEC LE RESTE DU MONDE VUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Dans la logique de la mondialisation libérale le commerce extérieur est une variable déterminante. Il est considéré par la théorie néo-classique comme un jeu à somme non nulle car dès lors que les pays se spécialisent dans les productions où ils ont les meilleures dotations factorielles naturelles, il est mutuellement favorable à tous les partenaires de l'échange. Ainsi, la contrainte que constitue l'équilibre extérieur est un enjeu de politique économique de taille. Il s'exprime dans la balance des paiements et sa composante essentielle : la balance commerciale. Il se pose différemment selon le pays et le régime de change. Pour les pays de l'UEMOA (dont le Sénégal) qui possèdent un système de change fixe, l'équilibre extérieur est une contrainte supplémentaire dans le maintien de la parité. La forte ouverture du Sénégal sur les marchés internationaux où il est « price taker » et sa faible maîtrise des conditions naturelles de production des exportables le rendent fortement sensible aux chocs exogènes. La balance des paiements qui retrace toutes ces relations économiques et financières avec l'Extérieur constitue alors une bonne grille de lecture du degré d'insertion dans la mondialisation.

Durant les toutes premières années de l'accession à la souveraineté nationale, les exportations du Sénégal étaient dominées par les produits arachidières, les importations par les produits alimentaires et les partenaires commerciaux peu diversifiés.

Avec la série de réformes des années 1980, les partenaires commerciaux du Sénégal se sont diversifiés et la part relative des produits arachidières a baissé avec la chute des exportations ainsi que celle des produits alimentaires malgré leur prépondérance au niveau des importations. En effet, les exportations de biens et services du Sénégal sont concentrées sur un nombre limité de produits de base, incorporant peu de valeur ajoutée et pour lesquels sa part de marché ne cesse de baisser, passant de 0.033% à 0.020% entre 1986 et 1996, mais aussi la croissance moyenne annuelle des expéditions sénégalaises, durant la même période, était deux fois moins importante que celles de l'ensemble des exportations mondiales.

Si, après la baisse en valeur réelle de 6.0% entre 1990 et 1993 et la hausse de 8.2% en 1997, il s'en est suivi un recul de près de 2.0% en 2000 par rapport à 1999, les exportations ont fortement progressé en 2001 avec un taux de 16.4% en comparaison de l'année 2000. Le tonnage global des produits exportés a lui aussi enregistré un recul de 3.1% en moyenne entre 1990 et 1993 et de 3.4% entre 1999 et 2000 avant la hausse de 11.2% entre 2000 et 2001.

L'analyse des recettes d'exportation montre qu'elles sont essentiellement dominées par les produits de la pêche (37.9% en 2000 et 31.4% en 2001), les produits pétroliers (11.6% en 2000 et 15.7% en 2001), les produits arachidières (12.1% en 2000 et 11.5% en 2001) et l'acide phosphorique (9.6% en 2000 et 9.5% en 2001). Ces produits contribuent pour près de 75.1% aux recettes d'exportation. Leur prépondérance s'explique essentiellement par une hausse parfois conjuguée des quantités et des prix sur les marchés extérieurs

durant les périodes de conjoncture favorable. Quant à la faible hausse de 0,8 % en 2003, elle est liée à la bonne tenue des ventes à l'extérieur de produits pétroliers, de coton et d'autres produits non traditionnels.

Les exportations de produits pétroliers sont passées de 23,4 milliards en 2002 à 32,8 milliards en 2003 à la faveur d'un accroissement des volumes écoulés (33,5 %) et des prix (5,1 %). Les ventes à l'extérieur de coton, de produits non traditionnels, de produits horticoles, de produits halieutiques et de sel ont également progressé respectivement de 21,6 %, 9,1 %, 5,7 %, 0,7 % et 7,0 %. En revanche, les recettes tirées des produits arachidiers, des phosphates et des produits chimiques des ICS ont baissé respectivement de 26,4 %, 40,2% et 18,0 %. Cette évolution défavorable des exportations de produits arachidiers est imputable à la fois à l'huile brute et aux tourteaux qui se sont repliées respectivement de 20,2% et 48,0% consécutivement à la baisse des volumes écoulés malgré l'augmentation des prix de cession de 24,0 % pour l'huile brute et 17,2 % pour les tourteaux. Quant aux exportations de produits chimiques des ICS, le repli est lié à la baisse des volumes écoulés et à l'affaïssement du cours de l'acide phosphorique.

Parallèlement au comportement des exportations, le Sénégal achète régulièrement à l'extérieur une variété de produits. En 2001, les quantités importées ont augmenté de 24,2% par rapport à 2000. Elles l'ont été à la faveur de l'application du tarif extérieur commun, qui a coïncidé avec une période de croissance de 5,6% de l'économie.

L'augmentation de la facture des produits importés s'explique principalement par les produits pétroliers (22,5% en 2000 et 23,2% en 2001), les machines et matériels (15,6% en 2000 et 13,1% en 2001), les produits céréaliers (9,1% en 2000 et 10,3% en 2001), les matériels de transport et pièces détachées (7,1% en 2000 et 7,7% en 2001) et les métaux et ouvrages en métaux (5,96% en 2000 et 5,6% en 2001). La progression de 5,6 % en 2003 résulte d'une part, de la hausse des achats de produits pétroliers de 20,9 % consécutivement à l'accroissement des volumes importés de pétrole brut (36,1%) ainsi qu'au relèvement des prix d'acquisition de 2,8 % pour le pétrole brut et 5,8 % pour les produits finis ; d'autre part, de l'augmentation des biens intermédiaires et de biens d'équipements de respectivement 6,7 % et 1,6 %.

2.2. DEFICIT EXTERIEUR, ENDETTEMENT ET FLECHISSEMENT DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD).

Les déficits ont été réglés principalement par endettement et recours massif à l'Aide Publique au Développement. Pour ce qui est de la dette extérieure, le Sénégal a bénéficié, ces dernières années, d'un allègement substantiel par de multiples rééchelonnements et remises de dette. Malgré tout, celle-ci demeure un fardeau pour l'économie au point d'hypothéquer fortement le financement de la croissance. L'amélioration du profil de la dette extérieure vient de ce que celle-ci se compose désormais essentiellement de prêts concessionnels notamment auprès des organismes multilatéraux que sont la Banque Mondiale et le FMI. Si le ratio dette/PIB a brutalement augmenté en 1994 en passant de 66,5% en 1993 à 88,6%, il a ensuite diminué pour s'établir à 71,4% environ en 1998, c'est-à-dire nettement en deçà du niveau considéré comme le seuil de solvabilité (150%). De même, le ratio service de la dette/exportations est passé de 23,7% en 1990 à 9,6% en 1998, alors que le seuil à partir

duquel la liquidité d'un pays risque d'être compromise est fixé à 20%. Le service de la dette, qui représentait près d'un tiers des recettes budgétaires en 1990, est également descendu à moins d'un cinquième des recettes fiscales en 1998.

Pour ce qui est de l'APD, il est observé depuis la fin des années 90 une baisse notable du volume en destination des pays d'Afrique au Sud du Sahara. La part dans le PIB d'Afrique passe de 53% en 1986 à 26% en 1997. Pour le cas du Sénégal, l'APD nette passe de 645 millions de dollars en 1994 à 427 millions en 1997 et sa part dans le PIB a évolué comme suit :

La part de l'APD nette totale dans le PIB.

Années	90	91	92	93	94	95	96	97	75-84	85-89	90-99
En % du PIB	14,4	11,6	11,2	9,3	17,7	14,9	12,1	9,7	10,5	13,7	12,5

Source : DPS, Ministère des Finances et du Plan

Les principaux donateurs demeurent pour le Sénégal la France et l'Union Européenne qui fournissent un peu plus de 90 % de l'APD.

2.3. LES TRANSFERTS DES MIGRANTS : UN POSTE POUR LA BALANCE DES PAIEMENTS

En l'espace de quelques décennies, le Sénégal est devenu un pays de forte émigration. Mais les transferts de fonds des émigrés bien que substantiels se transforment imparfaitement en investissements productifs. Les Banques, la Poste, les Réseaux Western Union et MoneyGram et leurs Correspondants Bancaires et Postaux à l'étranger ainsi que les «Circuits et le Secteur Informels» sont les principaux canaux de transferts de fonds des émigrés.

En 2001, les transferts de fonds des travailleurs officiellement recensés dans les statistiques de la balance des paiements ont atteint près de 160 milliards de Fcfa. Ce chiffre serait largement inférieur à la réalité des transferts reçus estimés entre 300 et 400 milliards de FCFA par an et encore plus au potentiel de transfert lié à l'existence de gisements non encore exploités. En 2002, les statistiques de la BCEAO montrent que le volume des transferts reçus s'élève à plus de 178 milliards de FCFA, soit une hausse de 25% par rapport à 2001.

Cependant, au-delà des enjeux et retombées fiscales directes pour l'Etat - objet d'un litige fiscal non encore tranché entre le Système Bancaire et l'Administration Fiscale - il s'agit de réfléchir aux voies et moyens d'optimiser l'allocation, le recyclage de ces flux financiers au sein de l'économie nationale et leur orientation vers le financement de projets productifs, générateurs de croissance et d'emplois. En effet, la plupart des transferts de fonds servent aujourd'hui à soutenir la consommation (dépenses alimentaires, santé, éducation, équipement des ménages...) ou sont orientés vers l'investissement immobilier (à usage d'habitation et locatif) principalement.

Ces données chiffrées montrent l'ampleur de la masse monétaire que drainent les immigrants. La mondialisation financière a de multiples effets sur la vie journalière des économies : elle se répercute sur l'évolution conjoncturelle des taux d'intérêt et des taux de change, compte tenu de la politique des banques centrales. En ce qui concerne le Sénégal mis à part le litige fiscal qui existe entre le système bancaire et l'Administration fiscale, il serait intéressant de voir dans quelle mesure la mondialisation pourrait permettre d'optimiser l'allocation de ces ressources financières. En effet, si l'Etat parvient à optimiser l'allocation de ces ressources financières et si les transferts parviennent à compenser le déficit de la balance commerciale, la balance des opérations courantes sera affectée positivement. L'explosion de la sphère financière est le phénomène majeur de cette fin de siècle. A cet effet, nous pourrions conclure positivement à l'intégration du Sénégal à la mondialisation.

Lorsqu'on observe les intentions d'investissement enregistrées par le guichet unique de l'APIX, il en ressort une tendance globalement haussière, mais la part des projets à composante étrangère y est faible. En 2002, les projets d'investissement agréés (qui bénéficieront des avantages fiscaux du code des investissements) atteignent 387 milliards de CFA (590 millions d'euros), à comparer avec un total de 199 milliards pour l'ensemble de l'année 2001. Ce doublement du volume annuel est en soi intéressant, mais il repose essentiellement sur l'investissement d'origine locale, et très peu sur les IDE (6 à 7 milliardssur387). Il est donc clair que la tendance naturelle des flux d'IDE au Sénégal se maintiendra à un faible niveau tant que des éléments d'attraction nouveaux n'interviendront pas.

2.4. LES PERSPECTIVES DES GRANDS INVESTISSEMENTS NATIONAUX PORTES PAR LA COOPERATION REGIONALE

Ces projets de grande envergure, principalement dans le cadre du NEPAD, ne sont pour la plupart qu'au stade de négociation, mais leur réalisation devrait permettre au Sénégal de créer des emplois (réduction du chômage) d'une part et de créer de la valeur ajoutée dans différents secteurs d'autre part. Ces différents projets ne creuseront-ils pas davantage la dépendance du Sénégal par rapport à l'extérieur.

Les grands projets présidentiels, pour lesquels l'APIX bénéficie d'un don de 315 000 USD pour le financement de l'étude de faisabilité concernant l'autoroute qui reliera Dakar à Thiès et surtout au futur aéroport international, dont les négociations ont été engagées en gré à gré avec la société européenne ABB; une autoroute à péage ; une cité des affaires; un port minéralier à Bargny ; l'exploitation des mines de fer du Sénégal oriental ; l'exploitation des phosphates de Matam. A cela s'ajoutent le Chemin de fer à grands écartements Dakar-Bamako et Tambacounda-Ziguinchor ainsi que le Projet de la nouvelle capitale administrative.

3.1. DIAGNOSTIC DES POLITIQUES SECTORIELLES

3.1.1. Le secteur agricole

L'économie sénégalaise a toujours été dominée par le secteur agricole qui occupe près de 60% de la population. Celui-ci recèle d'importantes potentialités. En dépit de l'irrégularité des précipitations sur lesquelles repose essentiellement l'activité agricole, l'agriculture constitue la composante essentielle de l'économie du Sénégal. Elle procure les moyens d'existence à la population rurale et demeure la principale source d'emplois pour les ruraux en particulier.

Les cultures pluviales occupent plus de 95% des superficies et les cultures irriguées représentent moins de 4% des surfaces cultivées.

A partir de 1979, avec la suppression du programme agricole et le programme de redressement économique et social, l'Etat sénégalais s'est engagé dans un processus d'ajustement dont les principales étapes sont les suivantes :

- La liquidation de l'ONCAD en 1980,
- La nouvelle politique agricole(NPA) en 1985, qui est une accélération du désengagement de l'Etat et le démantèlement du système d'encadrement du monde rural,
- Le programme d'ajustement du secteur agricole (PASA), défini en 1995 est une politique d'instauration des règles du marché dans le secteur et la responsabilisation des producteurs.

Les ressources

Le Sénégal couvre 19,7 millions d'hectares dont 3,8 millions sont cultivables et 2,5 millions effectivement cultivés en 2002 (Ministère de l'Agriculture du Sénégal, GOANA, 2008) avec un potentiel en ressources en eau évalué à 35 milliards de m³. Les disponibilités en eaux souterraines sont évaluées à 3-4 milliards et 9 milliards en eaux de surface. Avec un ratio de 2000 m³ à l'horizon 2025, le Sénégal se situe parmi les pays qui possèdent les ressources en eau relativement abondantes.

L'irrégularité de la pluviométrie dans le temps et l'espace entraîne souvent des séquences de sécheresse qui peuvent durer plusieurs années. On estime à 146 milliards de m³ par an l'apport d'eau pluviométrique. La pluviométrie est inégalement répartie comme suit sur le territoire national :

- au Sud 900- 1200mm /an
- au Centre 600- 800 mm /an

- au Nord 300- 500mm/an.

Les eaux de surface constituent les principales ressources en eau du Sénégal. Elles sont composées de trois principaux fleuves : le Fleuve Sénégal dont les apports se situent à 20.4 milliards de m³, le Fleuve Gambie, le fleuve Casamance dont les apports d'eau annuels sont évalués à près de 46 millions de m³.

Le potentiel annuel de la pêche du Sénégal, est estimé à plus de 500. 000 tonnes. le pays bénéficie de conditions naturelles privilégiées pour la pêche. La pêche contribue pour 23% au PIB et joue un rôle important dans l'économie du pays.

Le chiffre d'affaire global est estimé à près de 200 milliards de FCFA et la valeur ajoutée à 62 milliards dont 60% pour la capture et 40% pour la transformation.

Les exportations annuelles se situent autour de 100.000 tonnes de produits finis pour des recettes estimées à 160 milliards de F Cfa. Le secteur compte 52 000 pêcheurs et procure 600 000 emplois directs et indirects. Les produits de la pêche concourent à 70% aux apports en protéines animales de la ration alimentaire des populations sénégalaises.

La pêche artisanale assure aujourd'hui l'approvisionnement du marché intérieur en produits frais et transformés (Au moins 75% des protéines animales consommées dans toutes les régions proviennent des produits de la pêche.)

Par l'importance de ses exportations, il constitue l'une des principales sources de devises de l'état.

Les réformes

Le contenu

Entre 1994 et 2000, l'Etat a entrepris, avec l'appui de ses partenaires au développement, une série de réformes pour améliorer la productivité et la compétitivité du secteur agricole considéré comme le moteur de l'économie. Toutes les mesures à entreprendre sont contenues dans la lettre de politique de développement agricole (LPDA) et mises en œuvre dans le cadre du PASA et du PISA.

La LPDA, adoptée en avril 1995, se fixait trois objectifs principaux : (1) assurer une croissance agricole de 4% par an ; (2) améliorer la sécurité alimentaire ; et (3) accroître les revenus en milieu rural et générer des emplois. Et l'Etat devait s'engager à :

- libéraliser les prix et la commercialisation intérieure et extérieure des produits et des intrants agricoles ;
- se désengager au profit du secteur privé de toutes les activités marchandes ;
- définir et mettre en place un cadre juridique assurant la sécurisation foncière des exploitations agricoles ;
- favoriser la création d'un cadre incitatif à l'investissement privé ;

- veiller à la mise en œuvre et au suivi de programmes de dépenses agricoles d'investissement et de fonctionnement compatibles avec les ressources budgétaires disponibles.

Tous ces engagements de l'Etat devraient être mis en œuvre dans le cadre du programme d'ajustement du secteur agricole prévu pour la période 1994-1997 avant d'être poursuivi dans son volet investissement par le PISA, lancé en 1998.

Les mesures prises dans le cadre du PASA ont porté pour l'essentiel sur : (i) le désengagement, la privatisation et la restructuration des entreprises publiques chargées du développement agricole, (ii) la responsabilisation des agriculteurs avec un transfert de certaines fonctions anciennement dévolues aux organismes publics, (iii) l'élimination des subventions sur les intrants et le crédit agricole, et (iv) la libéralisation des prix, des marchés et du commerce des produits agricoles.

C'est dans le cadre du programme d'investissement du secteur agricole (PISA) appliqué à partir de 1999 que les projets du PSAOP et du PNIR ont été financés par la Banque mondiale dans le but d'un renforcement de capacités des organisations des producteurs, l'appui conseil ainsi que la réalisation de pistes rurales et d'infrastructures communautaires.

La mise en œuvre des réformes et programmes dans le cadre du désengagement de l'Etat et la responsabilisation accrue des acteurs évoluant dans le secteur agricole a permis d'avoir quelques avancées mais les résultats restent en deçà des attentes car le secteur agricole connaît plus qu'hier des difficultés d'ordres structurelles.

Les faiblesses

Les premières politiques agricoles successives favorisant l'économie de traite, l'économie de développement communautaire et l'économie administrée, ont en commun de ne pas assurer à la paysannerie les moyens d'une transformation et d'une modernisation de leurs systèmes de production.

Les traitants puis l'Etat ont eu à prélever une part trop importante des plus-values dégagées par le secteur agricole. Les paysans contraints d'étendre les surfaces cultivées au lieu d'investir sur l'amélioration du capital foncier par des techniques modernes, ont développé une agriculture minière (de rente) qui ne leur a assuré aucune amélioration de leur condition de vie.

Dans l'ensemble, les résultats des politiques suivies par la suite ont été en deçà des objectifs. L'Etat qui remplace les traitants, a mis en place un mécanisme d'encadrement budgétivore mais qui n'a pas changé les structures féodales de productions et d'exploitation de la paysannerie.

Certains sont amenés à considérer que durant la période, les politiques agricoles ont beaucoup plus forgé une nouvelle élite urbaine et renforcée des structures étatiques, plutôt que d'améliorer de façon notable les revenus des agriculteurs.

Malgré une certaine évolution pratique et théoriquement pertinente, la NPA n'a pas trouvé un consensus sur les points tels que : la priorité ou non de l'irrigation, l'intérêt

des engrais sur les différentes cultures, la politique des prix, la prise en compte des intérêts des différents groupes de pressions (structures étatiques, acteurs privés, groupes locaux puissants...).

La NPA n'a pas établi un choix clair dans les options et à l'application, a révélé beaucoup d'insuffisances qui ont fait obstacle à son efficacité. C'est ainsi qu'en 1994, le programme d'ajustement du secteur agricole (PASA) accompagné du PISA ont mis fin à la NPA. Le PASA, bien qu'il offre objectivement une réelle opportunité technique et économique, présente à l'application des distorsions très importantes liées au renchérissement des coûts des facteurs de production. Cela a entraîné des difficultés dans l'ensemble du système

Les tendances lourdes : production et principales contraintes

Le secteur agricole avait connu une décroissance de l'ordre de -2,6 % sur la période 1995-1998 traduisant ainsi ses faibles performances d'alors. L'analyse diagnostique révèle en ce qui concerne les cultures de rente (arachide, coton) une tendance à la baisse des superficies emblavées, des productions et des rendements. La culture de l'arachide est confrontée à des problèmes qui hypothèquent gravement l'ensemble de la filière. On note dans l'ensemble pour le mil/sorgho, une augmentation sensible des superficies cultivées et des productions cependant que les rendements sont restés assez bas. Les productions, les superficies et les rendements du riz pris sur le plan national, ont régressé au cours de la campagne 2002/2003.

Dans la région du fleuve, le niveau des rendements du riz est nettement supérieur à celui obtenu dans les autres zones productrices. Cette situation favorable de la riziculture dans la vallée est le résultat d'une maîtrise de l'eau d'irrigation contrôlée.

Les principales contraintes à la production agricole sont constituées essentiellement par le déficit pluviométrique, l'irrégularité des précipitations, la pénurie des terres agricoles entraînant une forte pression foncière. Les sols sont très dégradés et surexploités avec une baisse de fertilité très marquée, une forte salinité des sols (Tann) et une forte érosion éolienne. A cela s'ajoutent :

- La prépondérance de cultures commerciales (l'arachide en particulier)
- Le manque de semences de qualité, du matériel agricole
- L'inadaptation du système de crédit mis en place
- Le renchérissement des coûts des facteurs de production
- La faiblesse des investissements dans le secteur agricole
- Le faible taux de réalisation des projets agricoles
- L'inefficacité de l'encadrement des producteurs

L'élevage du bétail y conserve une place importante. Il est caractérisé par la transhumance pratiquée par les peuhls. L'amélioration de l'hydraulique dans la région a

largement contribué à l'accroissement des effectifs. Cependant, la précarité du système extensif traditionnel d'élevage (l'alimentation et l'abreuvement dépendent des aléas climatiques) en constitue une limite sérieuse. L'insuffisance des parcours, du fourrage, la réduction de l'espace pastoral due à la pression foncière constituent les principales contraintes à l'élevage.

Quant à la pêche, elle reste confrontée à plusieurs contraintes dont :

- la surexploitation des espèces démersales côtières ;
- le manque de connaissances précises de l'état actuel des ressources halieutiques ;
- la destruction des habitats critiques et l'accumulation de polluants dans l'eau de mer ;
- l'insuffisance, pour la pêche artisanale, d'infrastructures de débarquement, de conservation, de conditionnements et de transformation.

L'introduction de la motorisation des pirogues et d'engins de pêche et la mise en place de mesures incitatives, ont permis à la pêche artisanale de connaître un développement important durant les années 70.

Toutefois, les contraintes liées au renouvellement des stocks, la surexploitation, la pollution croissante des côtes et la pêche à l'explosif ont eu pour conséquences une baisse notable des prises.

Les stocks et parallèlement les captures de poissons des eaux continentales ont chuté de façon drastique. La production de la pêche sur le fleuve Sénégal est passée de 20.000 tonnes en 1969, à 8.000 en 1988. Ceci est le résultat d'une surexploitation des stocks, mais surtout des modifications du milieu consécutives à la péjoration du climat et aux aménagements hydro-agricoles.

En définitive

La faiblesse de la productivité du secteur agricole, les fortes variations de la production, la baisse continue des revenus monétaires et le fort exode rural constituent une situation préoccupante pour le monde rural. L'augmentation du déficit alimentaire, résultant par ailleurs de la forte croissance démographique, de l'urbanisation accélérée et de la divergence du système de production agricole et du système de consommation est tout aussi préoccupante.

Les contraintes diverses de la croissance agricole liées aux facteurs climatiques, à la dégradation des sols et des terroirs, à l'utilisation de techniques inappropriées, à la dégradation des revenus monétaires des ruraux et enfin au mauvais fonctionnement du système du crédit rural, sont des enjeux capitaux pour les prochaines années. Il en est de même de la problématique de la sécurité alimentaire.

Les germes du changement sont cependant perceptibles à travers la volonté d'accroître les superficies emblavées en céréales au détriment de la culture de l'arachide, mais aussi à travers :

- la promotion de la transformation et la conservation des produits agricoles ;

- le développement de l'agriculture irriguée ;
- l'effort de diversification des cultures ;
- la mise en place de programme spécial de renouvellement continu des semences et de reconstitution du capital semencier
- la multiplication des bassins de rétention ;
- l'introduction des pluies artificielles.

Dans le domaine de l'élevage, on devrait davantage encourager l'introduction des races de qualité pour l'amélioration de la production laitière. La dégradation du patrimoine halieutique appelle quant à elle le contrôle de l'accès aux ressources, en vue de le restaurer.

3.1.2. Le secteur industriel

Au lendemain de l'accession à la souveraineté nationale, le Sénégal hérite, à l'instar de ses voisins, d'une économie essentiellement agricole et d'un secteur manufacturier relativement mieux développé que celui de ses concurrents. Durant les deux premières décennies qui suivirent les indépendances, l'Etat s'était proposé d'être le moteur du développement économique du pays. Un fort protectionnisme et un interventionnisme étatique caractérisent la période allant de 1960 à 1979. La mainmise de l'Etat sur le secteur de l'industrie s'étendait même jusqu'à quelques groupes étrangers, notamment français. Ce dessein sera facilité par la conjonction de plusieurs facteurs tels que les flux massifs de pétrodollars, ou encore l'envolée des prix des matières premières. Ceux-ci permirent de mettre en place un très vaste secteur constitué de sociétés publiques et parapubliques. Ces unités industrielles sous le pouvoir économique de l'Etat étaient peu diversifiées. Des industries alimentaires aux industries extractives et chimiques, en passant par le raffinage du pétrole, l'électricité, l'eau et le secteur bancaire, presque tout était sous le contrôle de l'Etat.

Ainsi, les initiatives de développement industriel se sont faites essentiellement sur deux axes :

- Par une politique de développement d'unités de transformation des ressources locales (arachide, poisson, phosphate, coton, etc.)
- Par la création d'unités de production des biens traditionnellement importés (industrie de substitution aux importations).

Jusqu'en 1970, le secteur connaît une relative croissance, mais reste encore faiblement diversifié. Et dans le souci de rendre cette croissance plus effective et d'impulser la diversification de l'industrie, les interventions de l'autorité publique évoluent dans un sens plus institutionnel. Ainsi, il y a eu la création du statut de la Zone Franche Industrielle en 1974, les réadaptations du code des impôts et du code des investissements. En conséquence, jusqu'en 1975, le secteur industriel était caractérisé

par de nouvelles possibilités d'import-substitution, le développement des sous-secteurs d'exportation et le rôle encore déterminant de l'Etat dans les décisions d'investissement.

Malgré l'arsenal de mesures d'incitations à l'investissement et à la production, l'industrie sénégalaise allait sombrer dans une crise sans précédent à partir de la seconde moitié des années 1970 jusque dans les années 1980.

Après les résultats dérisoires de la NPI mise en œuvre dans le cadre des politiques d'ajustement structurels, et les enseignements tirés du bilan diagnostic de la politique industrielle de 1986 à 2000, le gouvernement du Sénégal a adopté, depuis 2001, une nouvelle politique industrielle, appelé Politique de Redéploiement Industrielle (PRI) qui ambitionne de doter le pays d'une industrie moderne, dynamique et compétitive, capable à la fois de satisfaire le marché local et d'accéder aux marchés extérieurs.

La PRI est bâtie autour de quatre principes de bases :

1. l'accès aux activités industrielles ayant un caractère technologique avancé et s'appuyant sur des normes de qualités ;
2. la promotion d'une industrie locale décentralisée sur toute l'étendue du territoire national ;
3. le renforcement des synergies intersectorielles en faisant du couple industrie/artisanat articulé à l'agriculture la base du développement économique du Sénégal ;
4. l'intégration dans l'économie sous-régionale, régionale et mondiale.

Ces principes doivent guider la nouvelle politique dans le secteur de l'industrie à travers deux axes majeurs. Le premier axe concerne la mise à niveau du secteur industriel qui vise à augmenter la capacité des entreprises à faire face à la concurrence, aussi bien sur les marchés intérieurs que sur les marchés extérieurs. Le deuxième axe à trait au développement industriel endogène dont l'objectif est de créer une dynamique interne de valorisation optimale des ressources nationales et à promouvoir des activités industrielles viables, orientées sur les marchés intérieur et extérieur. La recherche de compétitivité et de performance économique constitue donc le credo du gouvernement pour fonder les bases de l'émergence économique.

C'est dans cette perspective que le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour créer un environnement favorable à la création et au développement de nouvelles branches industrielles à travers notamment la promotion des PME/PMI qui constituent la base du tissu économique et concentrent 20% de la valeur ajoutée nationale³. Les mesures préconisées portent sur : (i) la simplification des procédures d'établissement et d'investissement; (ii) l'allègement de la charge fiscale ; (iii) la consolidation du cadre légal des affaires par la création et le renforcement des tribunaux de commerce; et (iv) la facilitation de l'accès des petits entrepreneurs au crédit. S'y ajoute des mesures incitatives prises par l'Etat comme : le nouveau code des investissements qui est davantage simplifié et flexible; une politique fiscale favorable aux PME/PMI, et aux

investissements directs étrangers; la mise en place d'un programme de crédit destiné aux PME/PMI, et une Charte des PME qui accordent de nombreuses facilités en matière fiscale et d'accès au marché. Par ailleurs, les mesures prises dans le cadre de l'UEMOA par l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) en 2000 et les harmonisations de politique économique et du droit des affaires dans tous les pays membres constituent aussi des opportunités de débouchées pour les entreprises nationales exportatrices.

Configuration du secteur industriel

Le tissu industriel sénégalais est marqué par une très forte inégalité dans la répartition des unités de production. La structuration du tissu industriel est assez disparate et, dans chaque sous-secteur, cohabitent les grandes et les petites entreprises, qui se présentent souvent sous forme de PME/PMI. Ces PME/PMI sont constituées essentiellement d'unités évoluant dans le secteur de l'informel. La région de Dakar concentre, en 2002, 526 entreprises sur les 556 recensées au niveau national, soit une proportion de 94,6% de l'effectif total des entreprises du secteur. Cette situation crée un déséquilibre entre les zones économiques du pays et entraîne une forte concentration des activités et de la population dans la région de Dakar.

Les études menées révèlent que la région de Dakar concentre l'essentiel des activités industrielles du pays et constitue le moteur de l'économie nationale. Ainsi, la région de Dakar à elle seule recueille près de :

- 87 % du nombre des entreprises industrielles recensées ;
- 75 % de leur Chiffre d'Affaires ;
- 71 % de leur Valeur Ajoutée ;
- 71 % des Effectifs.

Cette situation de forte concentration des activités économiques crée une pression urbaine et des problèmes liés au logement, accompagnés par la spéculation foncière. Il s'y ajoute des problèmes de gestion de l'environnement et du cadre de vie des populations (pollution, habitat spontané, etc.), mais aussi des difficultés dans le transport et la circulation des personnes et des biens et services, sans compter les problèmes liés à la sécurité des biens et des personnes. Ce déséquilibre, créé par le développement des activités économiques, finit par engendrer des effets néfastes pour la production du secteur industriel et sur le bien être des populations (forte pression sur les ressources productives, développement anarchique des bidonvilles, etc.) ; il se pose alors avec acuité la question de la délocalisation des activités industrielles, en rapport avec les avantages – dotations factorielles, avantages concurrentiels - que présentent les autres zones du pays. Cette délocalisation doit s'inscrire dans une dynamique et une volonté politique de création des pôles régionaux de concentration des activités socio-économiques.

Structuration du secteur industriel

Les statistiques disponibles au niveau des pays africains confirment une tendance à la hausse du secteur des PME dans l'occupation de la population active mais aussi dans

la contribution à la formation du PIB. Cette croissance est assez marquée dans les pays disposant d'un système assez incitatif pour les entrepreneurs. Ces PME sont majoritairement constituées d'unités évoluant dans le secteur informel. En 2005, le secteur informel sénégalais représentait 30,6% de l'effectif des entreprises industrielles et contribuait pour 24,8% à la création d'emplois du secteur industriel.

Dans la structuration du secteur des PME au Sénégal, cohabitent les grandes et les très petites entreprises et industries, et il y a peu de moyennes entreprises (ME), ce qui se traduit par une cassure au niveau de la chaîne. On y retrouve beaucoup de petites et moins de moyennes entreprises, qui auraient pu assurer la jonction entre les petites entreprises et les grandes entreprises en créant des effets d'entraînement pour les entreprises du secteur. Mais il faut reconnaître que la plupart des PME n'a pas encore adhéré à cette Charte. La mise en œuvre effective des orientations déclinées dans la Charte des PME permettrait le développement de l'élément manquant de la chaîne afin d'impulser un développement harmonieux du secteur industriel.

Evolution de la compétitivité

Le niveau de compétitivité de l'économie sénégalaise reste faible et suit une tendance à la baisse. Ces dernières années, la croissance du PIB est plus tirée par le secteur tertiaire, au détriment des activités productives (primaire et secondaire).

La relance du secteur industriel passe inéluctablement par un accroissement considérable du niveau de compétitivité des acteurs des différents secteurs. Le niveau des coûts des facteurs de production au Sénégal est relativement élevé, comparé aux niveaux constatés dans les pays similaires. L'estimation de la compétitivité est souvent transcrite en termes de rentabilité, qui compare le niveau des charges à celui des produits. Les coûts des facteurs de production constituent un élément essentiel dans la détermination de la rentabilité des entreprises.

Les statistiques disponibles relèvent un coût élevé de la main-d'œuvre au Sénégal, qui constitue une des principales charges de l'entreprise. A côté de la main-d'œuvre, les facteurs techniques tels que les télécommunications et l'électricité sont particulièrement trop élevés.

Le renchérissement du coût de l'électricité se répercute sur toutes les activités du secteur industriel et contribue à annihiler les efforts consentis par les entrepreneurs en vue d'accroître leur taux de rentabilité.

La tendance observée, au niveau des principaux facteurs de production, est à la hausse. Cette situation entraîne une réduction de la compétitivité des produits industriels sénégalais et limite la croissance de ce secteur ainsi que sa contribution à la formation du produit national brut.

Les tendances lourdes du secteur

Le diagnostic du secteur industriel révèle la présence d'un certain nombre de contraintes qui limitent son développement et sa contribution au développement socioéconomique du pays, notamment :

- Les rigidités persistantes dans l'environnement des entreprises (lenteurs et tracasseries judiciaires)
- Inexistence d'une vision industrielle claire accompagnée d'un projet d'investissement
- Absence de concertation des structures d'appui technique, qui souvent mènent les mêmes actions pour les mêmes cibles, sans coordination de leurs actions
- Cherté des coûts des facteurs de production
- Fréquence des conflits syndicaux
- Faible qualification coûts élevés de la main-d'œuvre
- Influence négative de la socio culture sur l'activité des entreprises (fréquences des absences du fait de la multiplicité des événements religieux et sociaux)
- Faible utilisation des NTIC dans les politiques de promotion du secteur
- Inexistence d'un tissu financier adéquat
- Faiblesse des infrastructures
- Forte concentration des activités dans la région de Dakar
- La fragilité des entreprises, surtout les plus petites qui reposent essentiellement sur les épaules d'un homme ou d'une femme qui en a été l'initiateur

En définitive

La relance de l'économie en général et en particulier du secteur industriel sénégalais passe nécessairement par la solution préalable de la crise du système productif national. Le développement industriel ne peut reposer que sur une économie bien intégrée au niveau interne et non dépendre essentiellement de l'extérieur, surtout dans la fourniture en intrants nécessaires pour la production des biens et services. Depuis quelques années, les secteurs primaire et industriel sont en proie à des difficultés qui minent leur développement ainsi que leur contribution à la formation du PIB. La question liée à la fourniture d'énergie, en quantité suffisante et de façon continue, constitue aussi un des lourds handicaps du secteur productif sénégalais, et a des effets néfastes sur l'ensemble des activités productives.

Quelques mutations sont cependant perceptibles aujourd'hui :

- l'amélioration de l'environnement juridique et fiscale
- la mise en place de structures d'appui conseil et d'encadrement ;
- l'implication du privé et des collectivités locales dans une gestion concertée et participative des stratégies de développement ;

- l'offre des services en électricité compétitif (en quantité suffisante et à des prix acceptables).

L'industrie sénégalaise, malgré les difficultés, endogènes et exogènes, rencontrées depuis quelques années, continue encore à jouer un rôle important dans la formation du PIB, mais aussi dans la création d'emplois et la stabilité socioéconomique. La mise en œuvre des mesures de relance des activités industrielles, dans un cadre de stabilité macroéconomique, va offrir aux différents acteurs les possibilités de profiter d'un cadre propice au développement des affaires et d'améliorer significativement leurs parts de marchés.

Le principal objectif est d'arriver à un secteur industriel assez compétitif, capable de faire face à la concurrence extérieure tant sur le plan national qu'au niveau des marchés extérieurs, qui font souvent intervenir certaines dimensions dont nos principales entreprises ne maîtrisent pas. **L'appui aux entrepreneurs**, dans le cadre de l'amélioration de leurs qualités « d'agents entrepreneurs » et la **parfaite maîtrise des règles de fonctionnement des marchés internationaux** constituent aussi des enjeux de taille dans la lutte pour le positionnement du secteur industriel sur le marché international.

3.1.3. L'énergie

Analyse de la situation énergétique du Sénégal

Le secteur de l'énergie comprend deux sous-secteurs qui coexistent avec un minimum de lien structurel ou fonctionnel: le sous-secteur de l'énergie traditionnelle et le sous-secteur de l'énergie "moderne". Le sous-secteur de l'énergie traditionnelle est très largement dominé par le bois et le charbon de bois, tandis que le sous-secteur des énergies modernes comprend les combustibles pétroliers et l'électricité, principalement d'origine thermique.

Malgré la mise en œuvre de réforme du secteur de l'énergie, le bilan énergétique du Sénégal est demeuré quasiment inchangé et fait apparaître, au niveau de l'énergie primaire, une prépondérance de la biomasse malgré la progression continue du gaz butane, la mise en service de la centrale hydroélectrique de Manantali et des efforts d'introduction du kérosène au niveau des combustibles domestiques. Le niveau des prix reste élevé malgré la libéralisation du secteur et la diminution de la fiscalité notamment pétrolière.

L'accès des populations aux formes modernes d'énergie demeure faible en raison principalement de l'insuffisance du financement alloué au secteur notamment le sous secteur de l'électricité, malgré les modifications profondes du cadre légal et réglementaire du secteur.

Par ailleurs, le Sénégal est pauvre en ressources énergétiques classiques conventionnelles. Il possède quelques gisements de gaz naturel et de pétrole brute avec des capacités de moindres productions. Cette situation explique la part de plus en plus

importante des importations de produits pétroliers accentuant la dépendance énergétique du pays.

Les reformes institutionnelles

La mise en œuvre de la réforme du secteur énergétique de 1998 a abouti à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire doté des organes ci-après :

- la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité qui est chargée de la Régulation des activités de production, de transport, de distribution et de vente d'énergie électrique. Elle instruit également les demandes de licences et de concessions accordées par le Ministre ;
- l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale qui est chargée de la Promotion de l'électrification rurale ;
- le Comité National des Hydrocarbures qui a pour mission de donner des avis et formuler des recommandations sur toutes les questions concernant le secteur qui lui sont soumises par le Ministre chargé des Hydrocarbures.

Cette réforme vise à éliminer les facteurs d'inefficacité, de diminuer le coût d'approvisionnement supporté par les consommateurs, de favoriser le financement du développement du secteur de l'énergie.

La dépendance énergétique

La dépendance énergétique est mesurée par le rapport entre la production nationale d'énergies primaires (pétrole, gaz naturel, thermique, hydraulique, solaire, biomasse..) et les disponibilités totales en énergies primaires pour une année donnée.

Le taux d'indépendance du Sénégal de 2000 à 2004 a été pratiquement stable. Il varie autour de 45%. Donc ceci veut dire que 55 % de l'énergie du pays vient de l'extérieur. C'est en 2004 qu'on a noté la plus grande hausse avec un taux de dépendance de 45%. Ce résultat montre que plus de la moitié des produits énergétiques consommés proviennent du reste du monde. Cela est matérialisé par l'importance des importations en produits énergétiques qui ne cessent de croître.

En effet, les importations des produits pétroliers sont en progression continue avec une croissance moyenne de l'ordre 17,3%. Elles sont constituées d'huile brute pour 203 milliards destinés au raffinage et de produits finis incluant le gaz.

Les quantités importées de brutes de pétrole sont estimées à 978000 tonnes en 2005 contre 1,151 millions de tonnes. Les importations totales de pétrole sont passées de 1100 à 1608,71 kilotonnes entre 1994 et 2005, soit un accroissement de 46,24% sur la période.

Les importations d'essence et de supercarburant baissent de 85,71% (7kilotonnes en 2005 contre 49 kilotonnes en 1994).

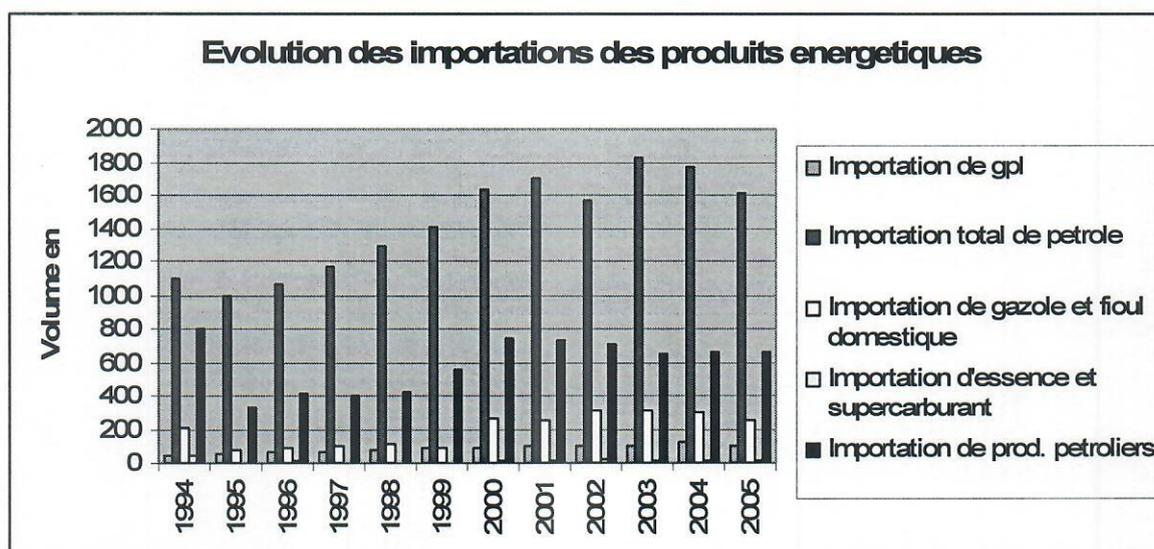
Les importations de gasoil sont évaluées à 45 milliards de FCFA en 2005 contre 30,5 milliards de FCFA en 2004. Les importations en volume de gazole et de fioul domestique

sont estimées à 249 kilotonnes en 2005 contre 208 kilotonnes en 1994 soit une progression de 19,71%.

En hausse continue, les importations de gaz butane se sont élevées à 30 milliards de FCFA en 2005 contre 36 milliards en 2004. En volume, elles passent de 50 kilotonnes en 1994 à 103 kilotonnes en 2005 ; soit un accroissement de 106%.

Cette évolution montre que les dépenses en produits énergétiques sont très importantes. Ces fluctuations ont des répercussions sur la balance commerciale.

Evolution des importations des produits énergétiques



La consommation des produits énergétiques ne cesse de croître dans l'ensemble. Cette situation entraîne une augmentation des importations énergétiques du fait de l'accroissement des besoins.

A cette **dépendance énergétique** s'ajoutent d'autres **tendances lourdes qui caractérisent le secteur** :

- l'extension limitée de l'électrification
- la dégradation de la qualité du service d'électricité
- l'utilisation massive du bois de chauffe et du charbon de bois
- la pollution par les gaz à effet de serre

En définitive

La situation énergétique du Sénégal est caractérisée par certaines tendances lourdes : (i) une dépendance énergétique extérieure pour la quasi-totalité des besoins nationaux en hydrocarbures, destinées notamment à la production d'énergies commerciales; (ii) une consommation de combustibles ligneux trop importante par rapport aux ressources forestières nationales et à leur taux de renouvellement; (iii) une production d'énergie électrique essentiellement d'origine thermique, dépendante du pétrole importé.

Ces données qui correspondent à de véritables contraintes pèsent très lourdement sur les perspectives de développement économique et social du pays. En effet, chaque année, des sommes importantes en devises, représentant une part non négligeable des recettes d'exportation, sont utilisées pour le paiement de la facture pétrolière; et pour beaucoup, ceci participe au déséquilibre de la balance commerciale du pays.

Le binôme qualité-prix de l'énergie constitue un facteur déterminant de compétitivité des entreprises et de lutte contre la pauvreté en ce sens que l'accès à une énergie à des coûts et qualités compétitifs permet de réduire le coût des facteurs de production et par conséquent le prix des biens et services. C'est dans cette perspective que l'Etat avait libéralisé les importations, le transport et la distribution des produits pétroliers, et supprimé les privilèges spéciaux accordés à la société africaine de raffinage (SAR). Il s'en est suivi la privatisation, en 1999, de la société nationale d'électricité (SENELEC), puis renationalisée par le gouvernement issu de l'alternance en 2001.

Au constat, la situation énergétique reste une préoccupation majeure des agents économiques car l'accès à une énergie de qualité et à moindre coût est encore loin d'être une réalité au Sénégal. Les délestages intempestifs et le coût élevé de l'électricité sont des contraintes qui affectent la productivité des entreprises. C'est le cas également de la facture pétrolière dont l'augmentation ne cesse de se répercuter sur le prix des transports et par ricochet sur le prix des biens et services. Toutes choses qui affaiblissent le pouvoir d'achat et donc l'activité économique de façon générale.

Par ailleurs, pour la production de bois de chauffe et du charbon de bois, l'exploitation forestière conduit à un déboisement de plusieurs milliers d'hectares de forêts par année, contribuant ainsi à l'établissement d'un profond déséquilibre écologique, source de toutes les inquiétudes pour l'avenir agricole du pays.

Cependant, malgré ces contraintes, le pays dispose de nombreuses ressources et potentiel énergétiques. L'exploitation de ces ressources peut répondre aux préoccupations de développement durable et de lutte contre la pauvreté. **Les germes du changement sont perceptibles à travers la promotion des énergies renouvelables et les politiques d'utilisation efficace et rationnelle de l'énergie (économie d'énergie).**

3.1.4. Les infrastructures

Importance des infrastructures dans le développement

Aujourd'hui, les pays africains sont conscients que les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne pourront être atteints sans une base en infrastructure fiable. En particulier, au Sénégal, la réduction de la pauvreté et la lutte contre la faim resteront des objectifs chimériques aussi longtemps que :

- les infrastructures hydrauliques (hydraulique lourde et légère) ne seront pas développées. La situation erratique de la pluviométrie avec une mauvaise répartition d'une année à l'autre, impose que l'agriculture, qui constitue encore un pilier important de l'économie nationale, s'affranchisse des caprices

climatiques. Toutefois, les atouts (une disponibilité de terres cultivables et un potentiel important de ressources hydrauliques) ne manquent pas mais ceux-ci sont généralement peu ou mal exploités. Le développement agricole et la sécurité alimentaire exigent que l'on aille bien au-delà des 4% de terres irriguées actuelles et du rythme d'aménagement de 2000 ha par an. En outre, cet objectif ne peut être atteint que par le développement des infrastructures hydrauliques.

- les besoins énergétiques, qui pour l'essentiel sont destinés à la production d'aliments et de biens et services pour un mieux-être des populations, ne seront pas couverts.

L'amélioration de la santé maternelle et infantile ainsi que la lutte contre le VIH-SIDA appellent la réalisation d'infrastructures sanitaires en nombre suffisant. Le diagnostic effectué fait ressortir effectivement une tendance à la féminisation et à la ruralisation de la pauvreté dont les déterminants ne tiennent pas seulement aux revenus mais aussi aux aspects relevant entre autres de la santé. Cela suppose un effort particulier de l'Etat du Sénégal en matière de construction de structures sanitaires et d'approvisionnement de ces dernières en équipement et médicaments. Les efforts pour rendre l'éducation primaire universelle reposent en grande partie sur une politique soutenue de mise en place d'infrastructures scolaires. Enfin, le niveau d'accès à l'eau potable en milieu urbain comme rural est également un des indicateurs pertinents de réduction de la pauvreté et de ses corollaires comme la mortalité ou la morbidité. On estime par exemple à 55% la réduction de la morbidité des enfants liée l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Le niveau d'accès à l'eau potable tient essentiellement à la réalisation d'infrastructures hydrauliques (forages, puits hydrauliques, etc.).

Au Sénégal, on assiste aussi à une tendance à la féminisation et à la ruralisation de la pauvreté dont les déterminants ne tiennent pas seulement aux revenus mais aussi aux aspects relevant entre autres de la santé. Cela suppose un effort particulier de l'Etat du Sénégal en matière de construction de structures sanitaires et d'approvisionnement de ces dernières en équipement et médicaments. De plus, les efforts pour rendre l'éducation primaire universelle reposent en grande partie sur une politique soutenue de mise en place d'infrastructures scolaires.

Enfin, le niveau d'accès à l'eau potable en milieu urbain comme rural est également un des indicateurs pertinents de réduction de la pauvreté et de ses corollaires comme la mortalité ou la morbidité. On estime par exemple à 55% la réduction de la morbidité des enfants liée l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Le niveau d'accès à l'eau potable tient essentiellement à la réalisation d'infrastructures hydrauliques (forages, puits hydrauliques, etc.).

Les éléments contingents

Plusieurs tendances lourdes ont été observées mais il a été constaté que seules deux d'entre elles constituent des variables motrices avec un effet d'entraînement sur les autres :

- *la demande croissante en infrastructures* qui est inhérente à la forte croissance démographique. Le Sénégal connaît un taux d'accroissement naturel de 2,7% par

an. C'est ainsi que selon les estimations, sa population sera de 18.281.800 habitants en 2025 avec une forte incidence sur la demande en infrastructures de base.

- *l'absence de coordination des structures* intervenant dans la planification et réalisation des infrastructures : il existe un éclatement des centres de décisions.
- De plus, les tendances lourdes constatées sont :
- la forte croissance démographique entretenue par des facteurs socio culturels comme les croyances religieuses, la mentalité pro - nataliste, ainsi que les attitudes et comportements culturels (précocité des mariages, polygamie, etc.)
- l'urbanisation galopante et l'exode rural face à l'attractivité des villes principales en général et particulièrement de Dakar où l'essentiel des investissements est réalisé.

Analyse des contraintes d'ordre institutionnel, législatif et réglementaire

S'il est vrai que le Sénégal dispose d'un dispositif législatif et réglementaire dans ce domaine, force est de constater que l'application des textes posent problème. En effet, l'analyse du contexte montre la non effectivité de l'application des dispositions du code de l'environnement en raison de blocage d'ordre institutionnel, législatif et réglementaire.

Les principales contraintes identifiées sur le plan institutionnel sont :

- Le manque de coordination des différents acteurs
- La faiblesse des capacités techniques et financières des entités créées pour prendre en charge les aspects environnementaux et spécifiquement pour statuer sur les études d'évaluation environnementale
- Le faible niveau d'information et de sensibilisation des décideurs
- La faible implication des Organisations Non Gouvernementales dans le processus de sensibilisation et l'éducation des citoyens pour une plus grande conscience environnementale.

L'analyse des textes législatifs et réglementaires montre qu'il existe certaines contraintes pour une gestion durable des infrastructures. En effet, il a été noté des obstacles au niveau des textes législatifs et réglementaires spécifiques ou non à l'environnement. D'une manière générale, les principales contraintes relevées sont :

- L'inexistence officielle d'une stratégie nationale de développement durable
- L'insuffisance de la prise en compte de l'aspect environnemental dans les différents codes qui comportent à certains égards des dispositions contraires à l'esprit du code de l'environnement

- L'inadaptation de certains actes juridiques (arrêtés ministériels) pour la gestion de questions transversales et la mise en place de structure regroupant un ensemble de départements ministériels. Ainsi, pour donner une haute portée à ces actes, la pratique juridique voudrait qu'ils soient sous forme de décret ou d'arrêté de la primature ou interministériel en lieu et place d'arrêté ministériel, pour éviter un éventuel déficit d'engagement
- La non fonctionnalité de la Commission Nationale pour le Développement Durable qui devrait offrir la plateforme de coordination intersectorielle, de mise en cohérence des politiques, plans et programmes et de mise en synergie des acteurs,

En définitive

S'il est vrai que les infrastructures jouent un rôle prépondérant dans le développement de l'économie nationale, force est de constater qu'elles ont un impact sur les conditions de vie des populations et sur l'environnement. C'est ainsi que depuis quelques décennies, les décideurs s'efforcent d'allier quantité et qualité en réalisant des infrastructures capables de satisfaire les demandes sociales mais respectueuses de l'environnement. Autrement dit, le développement durable est dorénavant recherché.

Pour ce faire, il faudrait satisfaire la demande croissante en infrastructures en respectant et en actualisant :

- ***le code de l'environnement*** notamment par la réalisation de l'étude d'impact environnemental et l'exécution et le suivi du plan de gestion environnementale et sociale et de l'ensemble des textes en vigueur,
- ***les critères de localisation et de fonctionnalité.***

Hormis cela, il faudrait aussi une coordination des centres de décision sous tendue par une planification qui permettrait ainsi d'inscrire dans la durée toute réalisation d'infrastructures.

L'objectif visé par une gestion durable des infrastructures est la satisfaction de l'ensemble des conditions requises pour la localisation, la fonctionnalité, la maintenance de ces infrastructures en préservant au maximum l'environnement. Il est donc impérieux de concevoir des stratégies idoines et surtout intégrées. En terme de stratégies capables de garantir dans le futur, une planification et une gestion durables des infrastructures au Sénégal, il faudrait tendre vers ;

- ***La réalisation d'évaluation environnementale et sociale stratégique***
- ***Le renforcement des capacités de la structure chargée de veiller à la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale***
- ***L'impulsion d'une concertation et d'une coordination*** des différents centres de décision

Face à l'acuité des problèmes d'environnement et la manifestation de leurs conséquences négatives, le Sénégal a actualisé en 2001 son code l'environnement. C'est ainsi qu'on assiste depuis lors à une généralisation des études d'impact environnemental avant la réalisation des projets d'infrastructures planifiés. Toutefois, force est de constater que beaucoup d'efforts restent à faire dans l'application des solutions préconisées pour atténuer les impacts négatifs des infrastructures.

La maîtrise des impacts négatifs associés aux infrastructures et donc leur gestion dans une perspective de développement durable suppose que le Code de l'environnement soit réellement respecté et connaisse une réactualisation régulière pour prendre en charge les nouveaux problèmes qui peuvent se poser.

3.1.5. Les transports

Brièvement, le diagnostic du secteur des transports relève l'insuffisance de réseau routier qui découle de l'absence de politique cohérente avant la première lettre de politique sectorielle des transports en 1990, après 3 décennies d'indépendances. L'objectif décliné dans la politique de transport était la mise en place d'un environnement propice à l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services. La traduction concrète de cet objectif est déclinée dans le cadre d'un programme d'ajustement sectoriel des transports (1991-1999) qui vise essentiellement à allier d'une part les réformes institutionnelles pour une meilleure efficacité opérationnelle de la gestion des infrastructures de transport et, d'autre part, la réalisation d'importants investissements destinés à la restauration et, dans une moindre mesure, à l'extension des capacités du réseau. Ce programme a eu des résultats probants tout en faisant apparaître un certain nombre d'insuffisances qui seront prises en compte dans le cadre de la nouvelle lettre de politique sectorielle des transports (1999) dont la mise en œuvre s'articule dans le deuxième programme sectoriel des transports (PST-2), adoptée le 13 janvier 1999, et entrée en vigueur le 31 décembre de la même année.

Estimé pour un coût global de 364 milliards de francs CFA, le PST-2 couvre la période 1999-2006 vise à accroître l'efficacité des prestations de services et des infrastructures à travers notamment des mesures de renforcement institutionnel et de modernisation des structures, et des actions d'entretien et de réhabilitation. En effet, 43 % des routes bitumées étaient en mauvais ou très mauvais état en 2002, ce pourcentage atteignant 86% pour les routes non revêtues.

Ainsi dans le secteur des transports, les changements perceptibles aujourd'hui sont l'effort soutenu pour les grands travaux d'infrastructures routiers et les programmes sectoriels spécifiques au secteur. Cela pourrait à long terme influencer fortement sur les performances du secteur.

3.1.6. Les télécommunications

Le secteur des télécommunications a connu une évolution favorable avec une contribution de 6% du PIB. Aujourd'hui les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont ouvert des opportunités importantes pour le Sénégal qui

est presque leader au niveau de la sous région. L'utilisation des TIC permet aux entreprises et aux agents économiques d'accéder à l'information de qualité de façon instantanée et à moindre coût. C'est pour cette raison et dans la perspective de recherche de compétitivité et de performance économique que l'Etat a initié des réformes institutionnelles depuis 2001 qui ont consisté à la formulation et à la promulgation d'un nouveau code des télécommunications, la mise en place d'une agence de régulation des télécommunications et d'une direction informatique. Auparavant, la privatisation de la Société Nationale des

Télécommunications (SONATEL) a été engagée dans sa première phase depuis 1996 par la séparation de la fonction réglementaire dévolue à l'Etat à la fonction d'exploitation des réseaux et services confiée à des opérateurs agissant dans le cadre de concession, d'autorisation ou librement. En juillet 1997, la Filiale France Télécom, France Câble Radio rachète le tiers du capital de la SONATEL qui ne dispose d'un monopole de sept ans sur les services de base et sur les infrastructures internationales. Et en juillet 1998, la seconde concession a été octroyée à la société SENTEL, GSM, pour l'établissement d'un second réseau GSM.

Le recours aux capitaux privés et l'instauration d'une concurrence sur le marché des mobiles constituent principalement les mutations observées pour ce secteur. Cela devrait contribuer à améliorer de façon significative la qualité des services et les taux d'accès. Ce qui à terme permettra de réduire sensiblement le coût d'accès à l'information et les coûts de communication pour les agents économiques. Aussi l'impact attendu sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté sera-t-il plus important.

3.1.7. Le secteur informel

Les facteurs socioéconomiques à l'origine de l'expansion du secteur informel

Le développement du secteur informel au Sénégal dans les années 1980 et 1990, trouve une explication principale dans les échecs des politiques de l'ajustement structurel aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le secteur informel a de tout temps été très présent dans l'activité économique. Cependant, la persistance et l'aggravation des difficultés économiques constatées au début des années 90, cumulées à la dévaluation du FCFA survenue en 1994, ont largement contribué à accroître le rôle déjà important du secteur informel dans l'économie sénégalaise et ce, jusqu'au début des années 2000.

Les facteurs démographiques sont relatifs à l'expansion démographique, l'urbanisation rapide et l'exode rural. Quant aux facteurs économiques, elles sont à rechercher dans l'échec des P.A.S. et le recul du secteur moderne formel dans la satisfaction des besoins. Dans les centres urbains, face à une dégradation permanente du niveau de vie, le secteur informel s'est adapté aux ressources des ménages en dehors des contraintes exogènes du cadre législatif, institutionnel et réglementaire.

L'importance de l'informel dans l'environnement des affaires

Les statistiques attestent que 83,7% des chefs d'entreprise informelles de la région de Dakar déclarent que ce secteur a de l'avenir. D'aucuns considèrent le secteur comme un moyen d'être libéral, d'autres pensent que c'est une issue pour insérer le marché du travail ; et d'autres encore invoquent la possibilité d'obtenir un revenu meilleur.

Certes, ces entreprises ont une dimension financière restreinte, mais elles se battent tant bien que mal à afficher des résultats positifs. Exclu du système bancaire, l'épargne individuelle finance majoritairement le capital informel. Ce stock de capital, constitué de bâtiments, terrains, machines et équipements est le véritable facteur de production dans le secteur, puisqu'il dépasse 48 milliards F.CFA pour les 281.600 unités de production informelle pour la région de Dakar (ANSD, 2004). Dans son ensemble, l'environnement des affaires au niveau de l'informel semble aussi bien plus concurrentiel que dans le formel, sauf avec peu de pouvoir de marché (Mbaye, 2006). L'on rencontre cela particulièrement dans le commerce, l'habillement, le transport, l'industrie du bois et dans la restauration. En outre, les exportations dans l'informel touchent des produits aussi variés (arachides, fruits de mer, produits artisanaux et artistiques...). Les régions de destination sont aussi variées que le Maghreb, l'Afrique centrale et australe ainsi que l'Occident.

Dans le secteur du transport par exemple, règnent les propriétaires de cars (« cars rapides » et « Ndiaga Ndiaye ») avec des parcs qui comptent des centaines de véhicules et qui livrent une concurrence farouche aux bus modernes œuvrant dans le formel. Ces propriétaires de cars exercent d'autres activités connexes (tôlerie, mécanique, électricité...). Ce type d'intégration horizontale a ainsi rendu leurs entreprises plus dynamiques.

De même, dans la commercialisation des produits agro-alimentaires, les Etablissements « Bocar Samba Dieye » et « Moustapha Tall » contrôlent des parts importantes du marché de riz au Sénégal. L'avantage pour ces entrepreneurs est qu'ils traitent directement avec l'extérieur.

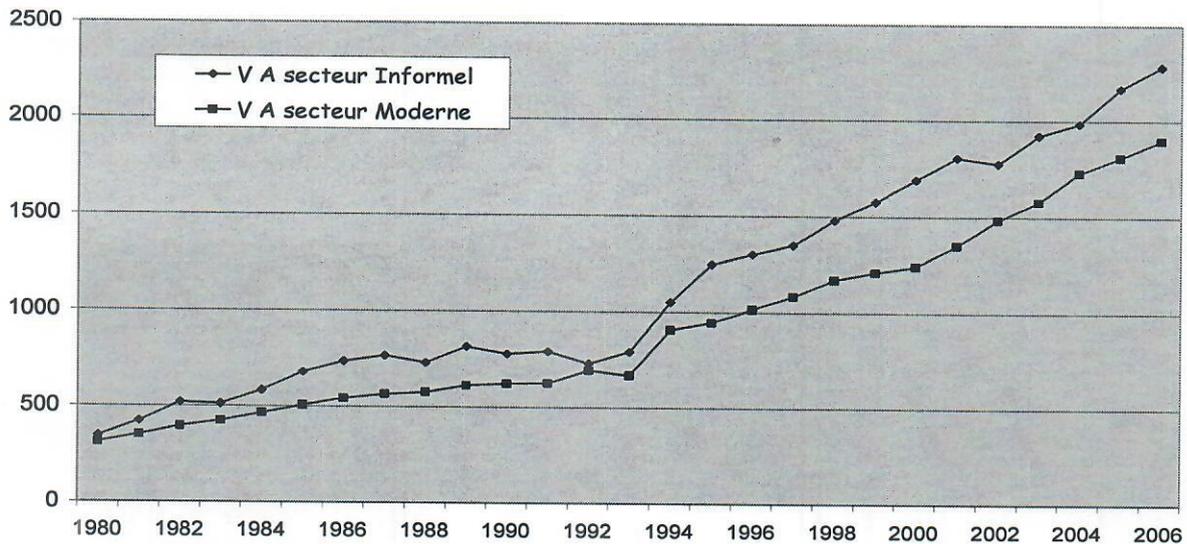
Le passage d'une structure informelle à un cadre formel est cependant observé chez Moustapha Tall et Serigne Mboup. Ce dernier qui avait commencé ses activités dans l'informel œuvrait dans l'import-export (import des matériels électroniques, et export des produits locaux). Aujourd'hui son entreprise gère de grands comptoirs commerciaux (CCBM) et a mis en circulation les « Taxi Sister » et « Taxi Bleu ».

Performances et capacité d'adaptation de l'informel par rapport au secteur moderne

Les ménages représentent 85,5% du marché des activités informelles de production et de services. Ce chiffre comprend à la fois les ménages du milieu rural ou urbain, les ménages dont les revenus sont issus du secteur agricole, informel ou moderne, ou bien encore reposant sur une combinaison de ce type de revenus. Le type de biens et services, la qualité et les prix quelque peu déconnectés de la logique de fonctionnement et de la sphère du secteur moderne, expliquent essentiellement l'attrait des ménages pour les activités informelles. L'offre de ces dernières correspond à une

dynamique de la demande, des besoins exprimés par la population, et s'adapte de par la flexibilité des processus de production, de manière rapide.

Evolution de la Valeur ajoutée des secteurs informel et moderne
(en Milliards de francs CFA)



Source : BADIS 2005-2006, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

A la fois productive et redistributive, l'économie informelle a joué et joue encore un rôle appréciable d'intégration et de régulation sociale, fonctions pour lesquelles l'Etat s'est précisément révélé défaillant, voire impuissant. Capable de flexibilité et d'adaptation, valorisant l'esprit de solidarité et l'initiative individuelle, le travail indépendant et la mobilisation des ressources propres, l'économie informelle porte en elle les germes de son extraordinaire vivacité, qui s'inscrit aux antipodes du modèle de développement préconisé par les élites qui favorisaient l'étatisme et le fonctionnariat au détriment de l'émergence d'une classe d'entrepreneurs privés.

En définitive

Aujourd'hui l'informalité occupe une place de choix dans la vie des acteurs économiques. Et le phénomène de croissance des entreprises informelles s'observe à travers leur passage de l'informel à une structure formelle. Ceci est particulièrement important pour un pays car l'entreprise crée une base productive sur laquelle l'ensemble de l'économie fonctionne.

A l'origine tournée vers la satisfaction de besoin première nécessité l'économie informelle s'est développée de manière très rapide avec la persistance de la crise qui touche plus fortement l'Etat et les entreprises du secteur formel. Et loin de concurrencer déloyalement le secteur formel (problème d'équité fiscale) comme le pensent certains, l'informel complète ce dernier au vu des relations clients fournisseurs, sous traitante, etc..., qu'ils entretiennent et la nature des biens et services qu'ils produisent chacun.

En plus de cela elles sont celles qui ne bénéficient pas ou moins des meilleures avantages pour exercer leur activité et favoriser leur croissance: accès aux crédits bancaires et subventions de l'Etat, aux marchés publics etc.... Malgré tout le secteur informel est très dynamique en matière d'emploi de production nationale en utilisant une bonne partie de la main d'œuvre non qualifiée, en offrant des biens et services aux populations à faibles revenus, etc.....

De manière générale, face à l'accroissement des activités économiques informelles et aux problèmes de réglementation qu'elles posent, l'attitude de l'Etat sénégalais a plutôt été marquée par le sceau de l'indécision. Les autorités administratives ont, en effet, longtemps hésité entre des mesures coercitives destinées à fiscaliser les entreprises dudit secteur (souvent vu comme un recours potentiel pour atténuer les tensions budgétaires) et une indulgence largement expliquée par la sévérité des conséquences sociales qui découleraient de l'adoption de mesures répressives à l'encontre de telles entreprises.

Longtemps négligé voir combattu par les autorités au Sénégal et dans certains pays en développement, le secteur informel peut donc être une solution à la persistance des effets de la crise sociale et économique, résultant des politiques de libéralisation dans les années 80, qui a lourdement affecté le secteur formel et l'Etat. Il commence d'ailleurs à être reconnu comme telle.

Les germes du changement sont perceptibles essentiellement à travers :

- La prise de conscience par l'Etat de l'intérêt à assister, voire encadrer le secteur informel, pour tirer profit de son dynamisme en termes de croissance, de lutte contre le chômage mais surtout de recettes fiscales, au regard des réformes adoptées récemment en matière de simplification et de réduction de l'impôt (à travers la CGU en 2004 et la baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 à 25% en 2006),
- Le passage d'un cadre informel à un cadre formel de plus en plus observé chez plusieurs structures informelles (ex. Moustapha Tall et Serigne Mboup).

3.2. CAPITAL HUMAIN ET SOCIAL

3.2.1. La situation démographique

Profil démographique

La population du Sénégal est estimée à près de 12 millions d'habitants en 2005 sur un total de 264 millions pour l'Afrique de l'Ouest et 112 millions pour l'Afrique centrale, qui ne constituent pas loin de là des blocs monolithiques. Elle représente respectivement 4% et 10% de ces entités. Ces chiffres traduisent, si besoin est, la faible taille de la population en comparaison par exemple du géant nigérian (130 millions). Selon les projections officielles, la population atteindrait près de 15 millions d'habitants en 2015 et 18 millions d'habitants en 2025, traduisant ainsi une forte expansion démographique.

On observe une prédominance des femmes sur les hommes, avec toutefois une légère tendance à la baisse : le rapport de masculinité est passé de 98 hommes pour 100 femmes en 1976 à 95 hommes pour 100 femmes en 1988 avant de se positionner à 91 hommes pour 100 femmes au dernier recensement réalisé en 2002. Ce déséquilibre est prononcé aux âges adultes et on pense que l'émigration, plus importante chez les hommes que chez les femmes dans la tranche d'âge des 20-59 ans, pourrait l'expliquer.

Une urbanisation galopante (plus de 3% l'an) qui s'est ralentie au cours de ces dernières années : la population urbaine du Sénégal est estimée à 4.120.375 habitants, soit un taux d'urbanisation de près de 41%. La région de Dakar se particularise par son degré d'urbanisation. En effet, elle regroupe plus de la moitié de la population urbaine du pays (53%). En outre, elle est caractérisée par son urbanité très poussée, l'essentiel de sa population (96,6%) vivant dans les villes. Il convient cependant de noter que le développement de nouveaux pôles d'équilibre a fortement influé sur la place qu'occupait Dakar dans la hiérarchie urbaine. Sa part dans la population urbaine du pays a diminué, en passant de 80% en 1988 à 51% en 2003 (estimations de la DPS). Viennent ensuite les régions de Ziguinchor (43,7%), Thiès (43,5%) et Saint-Louis (36,1%). Les régions de Kolda, Matam et Fatick, avec respectivement un taux d'urbanisation de 13,8%, 13,2% et 12,7%, sont les moins urbanisées. La part de la population urbaine (population des communes) est passée de 23 % en 1960 à 39,9 % en 1988 avant de se stabiliser à partir de 1993 (41%), taux également observé en 2002. La macrocéphalie qui est reflétée par la grande taille de la capitale Dakar (près du quart de la population du pays) est une constante. Sa population représentant plus de 50 % de la population urbaine augmente au taux annuel moyen de 4 %. La forte urbanisation s'explique non pas par l'industrialisation (cas des pays développés, appel de main-d'œuvre) mais par l'exode rural consécutif à la dégradation des conditions de vie à la campagne et à la sécheresse. La part du secteur informel dans les activités économiques en ville est largement prépondérante. On note une densification de plus en plus importante de l'occupation humaine du territoire national et un déséquilibre patent de la répartition spatiale de la population : De 35 habitants au Km² en 1988, la densité de population au niveau national est passée à 51 habitants au km² en 2002 (1,5 fois plus importante), contre 40 en Afrique occidentale et 30 au niveau africain. Toutefois, ce chiffre cache d'importantes disparités (4145 habitants au km² dans la région de Dakar et seulement 10 habitants au Km² dans la région de Tambacounda).

Ces résultats révèlent également un déséquilibre au niveau de la répartition spatiale de cette population. La région de Dakar qui occupe 0,3% du territoire national, abrite 22% de la population totale du pays. Le déséquilibre observé dans la répartition de la population, avec une concentration de celle-ci dans l'Ouest et le Centre du pays, au détriment de l'Est, est patent. En effet, les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, avec seulement 18% de la superficie nationale, comptent 63% de la population totale. Mais, une densité de population par rapport aux terres ables, traduit davantage la relation entre la population et les ressources agricoles. Cette densité était d'environ 160 habitants au km² en 1995, plus faible que pour l'ensemble du Sahel (275 habitants au km²).

Structure par âge et par sexe

La connaissance de la structure par âge et par sexe de la population permet de prévoir les besoins en matière de santé, d'éducation, d'emploi, etc. A noter que la structure par âge et sexe de la population n'est rien d'autre que le résultat des niveaux et tendances antérieures de la fécondité, de la mortalité et éventuellement des migrations.

La population sénégalaise se caractérise par sa grande jeunesse, induisant ainsi des répercussions sociales non négligeables : tensions sur le marché de l'emploi, entre autres. La proportion des jeunes de moins de 15 ans représentent 42% (contre 44 % en Afrique de l'Ouest, 42% en Afrique, et 16% en Europe. Les jeunes de par leur nombre constituent un potentiel de croissance non négligeable qui inspire des inquiétudes et seul un comportement responsable de cette catégorie de la population est à même d'enrayer la croissance dans l'avenir et partant, d'amoindrir les tensions sur le marché de l'emploi. On note toutefois une légère tendance à la baisse de la population de moins de 20 ans qui est passée de 58% en 1988 à 56% en 2002 : le pourcentage des adultes, plus faible dans les pays en développement, peut être considéré comme un frein au développement économique et social, car la charge que constituent les jeunes est lourde à supporter pour des économies en phase de construction.

Au Sénégal, la population des jeunes adultes (15-34 ans) regroupe environ 36% des personnes des deux sexes. Ce pourcentage se situe à plus de 38% en milieu urbain du fait de la migration vers les villes assez fortes à cet âge. Les individus potentiellement actifs (15-64 ans) représentent 55 % au Sénégal, 53 % en Guinée tandis que le pourcentage est 55 % en l'Afrique, ce qui est une traduction de l'importance de la jeunesse au sein des populations des deux pays et du continent.

Le taux de participation à l'activité économique est encore faible en raison de l'importance de la population jeune d'une part et de la faible valorisation des ressources d'autre part : une situation qui risque de perdurer si des mesures adéquates ne sont pas prises par les autorités sénégalaises en matière de promotion de l'emploi direct et des initiatives privées. Le taux de dépendance économique, qui exprime la charge que constitue les jeunes et les vieux pour les personnes d'âge actif, dépasse les 100 dans la majeure partie des pays africains tandis qu'il est inférieur à 100 dans l'ensemble car elle ne permet pas aux actifs d'épargner pour financer le développement.

Dynamique de population

Le Sénégal a connu une expansion démographique importante au cours des trois dernières décennies. De 3.500.000 habitants en 1960, la population du Sénégal est passée successivement à 5.000.000 habitants en 1976, 7.000.000 habitants en 1988 et 9.950.000 en 2002. Selon les projections de la Direction de la Prévision et de la Statistique de septembre 1992, la population atteindrait 17.000.000 habitants en 2025.

Le taux d'accroissement moyen annuel de la population a suivi une évolution continue passant de 2,3 % par an entre 1960-70 à 2,6% par an au cours de la période 1970- 76, à 2,7% par an entre 1976- 1988 et le taux est en léger retrait par rapport à ce chiffre entre 1988-2002 (2,6%). L'un des objectifs du programme d'assistance du FNUAP dont l'un des axes est la maîtrise de la fécondité par un accroissement de l'utilisation de la

contraception (prévision ambitieuse de 22,6 % en 2000) est de ramener ce taux à 2,59 % en 2005.

De 1960 à 2002, la population sénégalaise a presque triplé. Cet accroissement important traduit par le taux d'accroissement naturel de 2,9 % reflète le fait que la baisse de la mortalité au cours des trente dernières années n'a pas été accompagnée ou suivie d'une baisse de même ampleur de la natalité et de la fécondité. Ceci a entraîné un retard dans l'entrée du Sénégal dans la transition démographique. La conséquence de cet accroissement élevé s'est traduite par un abaissement du niveau et de la qualité de vie des populations dans un contexte d'ajustement structurel et de service économique qui perdurent.

Analyse des déterminants de la croissance démographique

Une tendance à la baisse de la natalité : Le taux brut de natalité est passé de 48‰ en 1978 à 46‰ en 1988. Il est estimé à 39‰ en 2005 selon la dernière enquête démographique et de santé (contre 43‰ au niveau de l'Afrique occidentale et 10‰ au niveau européen). Ce taux accuse une tendance à la baisse mais se situe encore à un stade relativement élevé.

Un niveau de fécondité encore élevé bien qu'en léger recul : L'ISF, bien qu'en léger recul, reste encore élevé : L'ISF passe de 5,4 enfants par femme en 1960 à 7,1 enfants par femme en 1978 avant d'amorcer une baisse continue à partir de 1986 : l'ISF passe de 6,6 en 1986 à 5,7 en 1992 et 5,2 en 1997 et 2002, avec toutefois une prédominance en milieu rural : 6,4 enfants par femme contre 4,1 en milieu urbain. En vingt sept ans (1978-2005), l'indice synthétique n'a diminué que de 1,8 enfants, traduisant la faiblesse des performances enregistrées en matière de santé de la reproduction.

Entre autres facteurs explicatifs du niveau de la fécondité au Sénégal, on peut citer :

- La vie maritale précoce et intense : la moitié des femmes sénégalaises se marient à un peu plus de 18 ans (ESIS 1999) et 15 % le sont à 15 ans. Presque toutes les femmes sénégalaises finissent à se marier généralement avant 40 ans. Il faut rappeler que le facteur le plus important de la fécondité est la nuptialité à travers son intensité et sa précocité. Les ruptures d'union (4,1 % des femmes en 1997) sont en général suivies de remariages. La pratique de la polygamie (46% des femmes mariées sont polygames – EDS 1997) facilite les remariages ;
- La précocité de la première maternité : la maternité survient très tôt chez la femme sénégalaise : 54 % des femmes mariées âgées de 15-19 ans ont déjà eu au moins un enfant ; l'âge à la première naissance qui influe sur la descendance finale des femmes notamment dans le cas d'une faible utilisation de la contraception est d'environ 20 ans (EDS III) ;
- La forte intensité de la fécondité : les femmes sénégalaises qui restent définitivement sans enfant sont peu nombreuses (à peu près 1,1%). La fécondité peut être considérée comme essentiellement légitime et encore presque naturelle

(10,3% des femmes ont eu recours à une méthode contraceptive moderne en 2005) ;

- Les aspirations natalistes : le nombre moyen d'enfants désiré reste élevé (malgré une certaine tendance à la baisse). De 5,9 en 1992, il est passé à 5,3 en 2005 pour l'ensemble des femmes ;
- Le faible recours à la contraception malgré un niveau de connaissance élevé : seulement 4 % des femmes avait utilisé en 1992 une méthode contraceptive moderne, contre de 8,4 % en 1999 et 10,3 % en 2005. Malgré les progrès enregistrés dans la connaissance des méthodes contraceptives, l'utilisation de celles-ci reste encore peu développée. En effet, si en 1997, huit (8) femmes sur dix (10) connaissent une méthode moderne, par contre seules 13% avaient recours à une quelconque méthode contraceptive contre 8% pour les méthodes modernes qui sont davantage utilisées en milieu urbain (19,3%) et essentiellement à l'ouest soit plus particulièrement la région de Dakar (16,4 %). L'évolution dans l'utilisation de la contraception révèle qu'entre 1992 et 2005, les proportions des femmes mariées utilisatrices actuelles de la contraception moderne a doublé, passant de 4,8% à 10,3%. ;
- L'intervalle inter génésique : la durée médiane de l'intervalle est de 33,0 mois (presque deux ans et demi) en 1997. Les intervalles courts ne peuvent être indexés, loin s'en faut, comme risques de surmortalité des enfants, étant donné sa durée assez longue.

L'amorce de la baisse de la fécondité est effective ces dernières années au point que l'on ne parle plus de l'exception africaine, encore moins sénégalaise. Au niveau national, la descendance des femmes de 40-49 ans (7,1 enfants par femme) est largement supérieure à l'indice synthétique de fécondité (5,3), lequel peut être assimilé à une descendance finale. La fécondité a commencé à diminuer surtout parmi les jeunes et les femmes instruites en raison en autres du retard de l'âge au premier mariage. L'âge médian au premier mariage est passé de 16,5 ans en 1986 à 18 ans en 2005 et le pourcentage de célibataires pour les 15-19 ans est passé de 48 % en 1986 à plus de 70 % en 2005.

Une tendance à la baisse de la mortalité générale expliquée par une diminution importante du niveau de la mortalité infantile et de la mortalité infanto juvénile : Le taux brut de mortalité passe de 27 pour mille en 1960 à 12 pour mille en 2005, une situation visiblement meilleure que celle du reste de l'Afrique en général, mais cet indice n'est pas celui qui reflète mieux le niveau de mortalité parce qu'il est influencé par la structure par âge. L'espérance de vie chez les hommes est estimée à 51 ans en 2005 contre 53 ans chez les femmes. La mortalité dont le niveau est resté très élevé au cours de la période 1960-70 a amorcé une dimension importante aux abords de l'année 1970 (20 pour mille), sans qu'on puisse dater précisément l'inflexion dans la tendance à la baisse.

C'est une diminution importante du niveau de la mortalité infanto-juvénile (particulièrement la mortalité infantile) qui est à la base de la baisse de la mortalité. En effet, on a enregistré une baisse de 32% du quotient de mortalité infantile qui est passé de 90 pour mille à 61 pour mille entre les périodes 1978-1982 et 2000-2005. Entre les

mêmes périodes, le quotient de mortalité juvénile (1 à 4 ans révolus), est passé de 119 pour mille à 64 pour mille, soit une baisse de 46% ; tandis que le quotient de mortalité infanto juvénile (0 à 4 révolus ans) est passé de 199 pour mille à 121 pour mille, soit une baisse de 39%. On observe les différences importantes en ce qui concerne les niveaux de mortalité selon les variables socio-économiques (entre sexes, etc.

La mortalité maternelle demeure très élevée. Les dernières estimations remontent à 1997 et font état de 510 décès pour 100.000 naissances. Les grossesses rapprochées, tardives ou précoces constituent des facteurs de risque importants à la fois de la mortalité maternelle et infantile.

Flux migratoires : Parmi les problèmes engendrés par le phénomène de la migration dont les flux sont encore mal maîtrisés (faute de données récentes), on peut citer :

- La répartition inégale de la population qui crée une surpopulation dans certaines zones avec son corollaire qu'est l'utilisation extensive et intensive ses sols et d'un autre côté une sous-exploitation des potentialités dans d'autres zones ;
- Les difficultés d'adaptation et d'insertion dans les pays d'accueil pour les migrants internationaux ;
- Un exode rural de plus en plus important qui vide les campagnes de ses forces vives alors que la situation déjà préoccupante au niveau des villes est exacerbée par l'arrivée des nouveaux migrants ;
- Un solde migratoire international négatif traduisant parfois le départ massif de jeunes gens formés grâce aux efforts des contribuables, qui vont participer à la construction des pays étrangers (fuites des cerveaux) au détriment de celle du pays.

En définitive

La situation démographique est caractérisée par la grande jeunesse de sa population ainsi que la croissance démographique encore mal maîtrisée. Ce tableau est complété par :

- le niveau de fécondité encore élevé ;
- l'urbanisation galopante ;
- le déséquilibre de la répartition spatiale de la population ;
- l'exode rural.

La plupart des recherches sur la population laissent pointer à l'horizon des perspectives de ralentissement de la croissance démographique. Toutefois, des actions vigoureuses sont nécessaires pour infléchir les tendances néfastes. L'amorce de la baisse de la natalité observée ces dernières années peut constituer un point de rupture à renforcer.

3.2.2. Le système éducatif

Le système éducatif est analysé à travers l'évolution des performances enregistrées en termes d'élargissement de l'accès à l'éducation, d'amélioration de la qualité des enseignements et de gestion du système, à tous les niveaux éducatifs.

La scolarisation : tendances et disparités

L'évolution des effectifs scolaires de ces dix dernières années est marquée par une hausse des recrutements dans le système qui s'est accéléré par la suite, particulièrement dans l'enseignement élémentaire et moyen. Dans la « Petite enfance », qui inclut l'enseignement préscolaire classique, l'initiative « Case des tout petits » et le développement de Centres d'éveil communautaires ont porté la croissance d'un sous-secteur dont les recrutements, jusqu'à la fin des années 90, n'augmentaient que de mille à deux mille élèves par an. Grâce à l'accélération de son expansion ces quatre dernières années, ses effectifs ont été multipliés par 2,3 en 2004 par rapport à leur niveau en 1991 (17 000).

La quasi-stagnation des effectifs dans l'enseignement élémentaire des années 80 et du début des années 90 (avec des taux de croissance variant entre 2,4 % et 4 %) a été suivie de performances appréciables qui se sont traduites par une amélioration des taux de progression des effectifs jusqu'à 9 % par an. La même évolution a été observée dans l'enseignement moyen avec un taux de croissance annuel des effectifs de 2,7 % entre 1997 et 1998, et de 12,5 % entre 2002 et 2004. De 700.000 enfants en 1991, le volume d'enfants de l'enseignement primaire au Sénégal est passé à 1.287 000, en 2004 soit un accroissement de 84 % en dix ans. L'évolution est sensiblement la même dans l'enseignement moyen où les effectifs ont progressé de 132 000 à 230 000 durant la même période, soit une progression de 74%.

Même si le recrutement dans l'enseignement secondaire n'a pas crû au même rythme que dans les deux niveaux précédents, les efforts n'y ont pas été négligeables non plus. Les effectifs ont en effet augmenté de 52 664 en 1992 à 77 000 en 2004, ce qui correspond à une hausse de 46 %. L'enseignement secondaire général a le plus contribué à cette expansion. S'il représentait plus de 85 % des enrôlements dans tout l'enseignement secondaire, sa part est montée à 94 % en 2002.

L'analyse de la répartition des effectifs du secondaire général entre les séries littéraires et les séries scientifiques fait apparaître l'effritement continu du poids de ces dernières. Le biais contre les sciences, la technologie et la formation professionnelle qui s'est accentué ces dix dernières années est une tendance contraire aux besoins de l'économie, et réduit fortement la capacité du système éducatif à répondre aux besoins en compétences techniques qui se manifestent avec de plus en plus d'acuité. En effet, seuls 35 % des élèves du secondaire évoluent en série S (série scientifique). En dépit de la diminution du nombre d'étudiants constatée en 1994, l'enseignement supérieur enregistre une progression régulière de ses effectifs : le nombre d'étudiants est passé d'un peu plus de 20.000 en 1991 à plus de 31 000 en 2002, soit un accroissement de 55 %.

Un effort de recrutement croissant des filles constaté au cours des dix dernières années à tous les niveaux du système éducatif, avec une prédominance du monde urbain.

L'évolution des effectifs montre que ce sont les filles qui ont été les principales bénéficiaires de l'effort de recrutement consenti par le système éducatif sénégalais durant ces dix dernières années.

L'examen du tableau ci-dessous fait ressortir une stagnation du volume des filles dans l'élémentaire jusqu'au milieu des années 90 (42 % du volume des élèves inscrits dans ce niveau) avant de s'inscrire sur une tendance haussière, atteignant près de la moitié des effectifs (47 %). L'évolution de la composition des effectifs dans l'enseignement moyen et secondaire témoigne de la même tendance à une meilleure représentativité des filles dans le système éducatif. Leur proportion dans les effectifs est passée de 35,1 % en 1991 à 47 % en 2002 dans le cycle moyen et de 32,9 % en 1992 à près de 40 % en 2003. La distribution par zone des effectifs inscrits dans l'élémentaire fait apparaître un rééquilibrage en faveur du monde rural où la part des filles est passée de 36,1 % en 1994 à 45 % en 2000 et 48 % en 2002. Il n'en va pas de même dans les autres niveaux, même si l'effort de construction de collèges dans les villes secondaires et dans certaines communautés rurales est réel

Evolution de la part des filles dans l'effectif total du primaire et de la part du privé

Années	Effectif	% Filles	Public	Privé	% Privé
1990	682925	41.8	622230	60695	8.9
1991	708299	42	643129	65170	9.2
1992	725496	42.4	655557	69939	9.6
1993	738560	41.6	666950	71610	9.7
1994	773386	42.6	696171	77215	10
1995	805437	38.2	728764	76673	9.5
1996	875661	43.9	789928	85733	9.8
1997	954758	44.5	854976	99782	10.5
1998	1026570	44.5	901465	125105	12.2
1999	1034065	44.8	909262	124803	12.1
2000	1117712	46.2	990396	127316	11.4
2001	1159721	46.5	1030260	129461	11.2
2002	1197081	47.1	1065042	132039	11
2003	1287059	47.5	1146812	140281	11

Evolution du taux brut de scolarisation : La tendance observée pour les recrutements en termes d'effectifs est similaire à celle du taux brut de scolarisation, sauf

pour l'enseignement secondaire qui a enregistré un léger recul ayant affecté surtout les garçons.

Cette situation est imputable au nombre croissant d'enfants hors du système scolaire ou en situation d'échec auquel vient s'ajouter le nombre élevé d'abandons et de redoublements enregistré dans le primaire, suscitant ainsi des interrogations sur l'efficacité du système éducatif.

Après avoir connu une baisse de 1,2 points sur la période 1990-1994 (en passant de 56,6 % à 54,4 %), le taux brut de scolarisation dans l'élémentaire est remonté à 75,8 % en 2004, soit une progression de 19,2 points sur la dernière période. Alors que le taux de scolarisation des garçons n'a augmenté au total que de 13,1 points, celui des filles s'est accru de 24,8 points.

Le déficit de scolarisation des filles par rapport aux garçons a été divisé par 2 (le taux brut de scolarisation des filles n'étant inférieur que de 7 % à celui des garçons contre 18,7 % huit ans plus tôt)

Le taux brut de scolarisation a progressé plus lentement dans l'enseignement moyen où il est passé de 21 % en 1994 à 26,4 % en 2004. Le taux de scolarisation des filles y a connu, en revanche, une augmentation aussi spectaculaire que dans l'élémentaire : il s'est accru de 43,3 % sur toute la période contre 9,2 % seulement pour les garçons. L'évolution du taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire n'a pas suivi celle des effectifs. On a, au contraire, noté un recul de 10,3 % en 1994 à 9,1 % en 2003. Ces contre-performances affectent surtout les garçons, les filles ayant maintenu le même taux de scolarisation durant la période. Nonobstant l'effort déployé en matière de recrutement (à tous les niveaux), le nombre et la proportion d'enfants hors du système scolaire ou en situation d'échec scolaire restent préoccupants. Compte tenu du nombre élevé d'abandons et de redoublements dans le primaire, le rythme de progression des effectifs scolarisés dans l'enseignement moyen et secondaire y rend le déficit de scolarisation encore plus grand. Si le déficit de scolarisation dans le premier niveau affecte, en données brutes, trois quarts des enfants de 13 à 16 ans, ils sont neuf sur 10 jeunes âgés de 17 à 19 ans qui n'ont pas accès à l'enseignement secondaire.

Le retard de scolarisation au Sénégal ne se mesure pas seulement par rapport aux populations d'âge scolarisable, mais aussi par rapport aux taux de scolarisation dans des pays à niveau de développement comparable. Par exemple, alors que le taux brut de scolarisation dans l'élémentaire n'est que 75,8 % au Sénégal en 2003, il s'élevait à 83 % au Bénin, à 74 % en Côte d'Ivoire et à 124 % au Togo en 1998. Ces contre-performances du système éducatif sénégalais dénotent une crise de croissance que le Sénégal est encore en peine de surmonter.

Les contraintes liées à la scolarisation

Il est établi précédemment qu'en dépit des performances réalisées en matière d'accès, le Sénégal est en retard par rapport à l'objectif de scolarisation universelle, ou même à la moyenne des pays africains au Sud du Sahara. Cette situation s'explique par un certain nombre de facteurs bloquants liés à l'offre éducative et à la demande.

Les facteurs liés à l'offre :

Entre autres facteurs liés à l'offre éducative, on peut citer :

- l'absence ou l'éloignement des infrastructures scolaires : l'école primaire n'est réellement fréquentée que lorsqu'elle est proche. L'aire de recrutement officielle, qui correspond à un rayon de 5 kilomètres autour de l'école apparaît excessivement large, nécessitant plus d'une heure de marche ;
- la discontinuité de l'offre éducative : l'école primaire n'offre pas toujours la totalité des niveaux de cours du cycle primaire, incitant souvent les parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école, puisque ces derniers devront prématurément arrêter leurs études. Au Sénégal, près de 68 % des écoles primaires sont en discontinuité éducative

Les études réalisées montrent que le retard de scolarisation est plus marqué dans les zones à forte proportion d'écoles à cycle incomplet (Diourbel, Louga, Kaolack)

Les facteurs liés à la demande

La mauvaise perception des parents du système éducatif est un facteur bloquant : Bon nombre de parents mal informés pensent que le rendement externe du système éducatif est faible, contrairement aux résultats fournis par les études. Leur perception étant surtout guidée par le nombre important d'échecs et les problèmes d'insertion des diplômés (motif de découragement)

La faible fréquentation scolaire est le fait principalement des ménages pauvres, surtout en milieu rural où la proportion de la population active rurale ayant achevé l'éducation primaire est de 5,6 %, avec seulement 4,5 % exerçant l'agriculture comme principale source de revenu, le différentiel ayant quitté la campagne pour la ville à la recherche de travail. Cette tendance vient renforcer le problème lié au travail des enfants auquel une solution mérite d'être trouvée.

La demande d'éducation des ménages peut être également appréciée par la part de leur budget qu'ils allouent à la scolarisation de leurs enfants. Le ménage moyen consacre 2,13 % de sa dépense totale à l'éducation. Les dépenses d'éducation augmentent avec le niveau de vie aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative. Les 20% des ménages les plus pauvres affectent 0.9 % de leurs dépenses à l'éducation, ceux du deuxième quintile 1 % et le quintile le plus riche 3 %.

En définitive

Ces résultats recommandent un certain nombre de réajustements en faveur des parents pour une connaissance étendue sur l'utilité que peut avoir l'école dans la vie courante, notamment dans le domaine de la santé, de la reconnaissance des droits humains, de l'accès à l'information et aux productions diffusées à l'échelle mondiale. Des débats entre l'école et la communauté paraissent nécessaires pour des connaissances et des adaptations réciproques.

Enfin il faut reconnaître que les autorités semblent animées par le désir d'apporter de profondes mutations à travers la promotion de la scolarisation des filles et l'avènement des Centres Universitaires Régionaux (CUR).

3.2.3. Le système de santé

La santé est une condition essentielle de l'épanouissement ses populations et un des facteurs clés du développement d'un pays. En effet, un état sanitaire médiocre a des conséquences négatives sur la productivité de la main d'œuvre, sur la richesse des populations, et donc, sur le processus de développement.

Organisation du système de santé

Le système de santé sénégalais repose sur une organisation pyramidale classique à trois échelons :

- **Le District Sanitaire** : zone géographique opérationnelle pouvant épouser une circonscription administrative départementale ou une partie de celle-ci, avec au moins un Centre de Santé et un certain nombre de postes de santé (15 à 20 en moyenne) sous la direction d'un médecin-chef de district.
- **La Région médicale** : structure de coordination au niveau régional dirigée par un médecin-chef de région animant l'équipe des services régionaux de santé. Son aire d'intervention correspond à celle de la région administrative.
- **Le Niveau central** : constitué par le cabinet du Ministre et les directions et services annexes. Les directions elles-mêmes sont réparties en divisions et services rattachés. Ses prérogatives sont la formulation des politiques de santé, l'affectation des ressources, l'approvisionnement en médicaments et vaccins, le contrôle et la réglementation des structures de niveau inférieur, l'appui technique et stratégique aux régions et enfin la coordination de l'action des partenaires internationaux.

Revue des politiques et réformes

Jusqu'en 1972, le système de santé au Sénégal, à l'instar des autres secteurs, était caractérisé par un centralisme étatique hérité de l'administration coloniale. La fourniture des services de santé et la formation du personnel de santé étaient gérées par l'Etat avec un souci de gratuité des soins de santé. Ces services étaient surtout axés sur le monde rural, la médecine de masse, la prévention et l'éducation sanitaire. En 1972, suite aux diverses crises politiques et sociales (rurales notamment) qu'a connu le pays, un début de décentralisation a vu le jour avec une composante «dévolution» (portant création des communautés rurales) et une composante «déconcentration administrative» (Diop et al., 2001).

En décembre 1989, le Sénégal met en place la Déclaration de Politique de Santé, adoptée par le Président de la République. En 1992, le pays adopte l'Initiative de Bamako introduisant la participation financière des usagers. En juin 1995, de nouvelles initiatives de politique de santé et d'action sociale sont mises en œuvre. Ces réorientations visent

notamment à réorganiser le Ministère de la Santé, à reformer le système hospitalier, à améliorer la qualité des prestations et l'accès aux services de santé et d'action sociale, à améliorer le système de financement du secteur, à améliorer le système d'aide aux démunis et enfin à apporter un appui au secteur privé de santé et à la médecine traditionnelle (IAGU, 2001).

Les réformes de décentralisation du système de santé de 1996 (lois 96-06 et 96-07 du 22 mars 1996) cherchent à renforcer le processus de dévolution initié en 1972. Cette réforme de 1996 a consisté à mettre en place de nouvelles entités juridiques, les collectivités locales, à redéfinir le rôle de supervision de l'Etat et à augmenter la responsabilité des collectivités locales en relation avec les hôpitaux de niveau 2 et les districts sanitaires essentiellement. Suite à cette réforme, les services de santé de district sont désormais davantage sous la responsabilité des Comités de Santé. Les collectivités deviennent responsables des résultats de la gestion des structures de santé, ainsi que la construction des infrastructures sanitaires

Les relations entre les réformes de décentralisation et le système de santé se sont avérées complexes car elles se réfèrent à des arrangements institutionnels qui couvrent les principales fonctions du système de santé que sont le financement, la régulation et la prestation de soins.

Six ans après les réformes de 1996, la léthargie des certaines collectivités locales, ainsi que des incohérences internes au système (pas de définition claire des rôles et attributs des différents acteurs, résistances aux transferts de pouvoirs et de ressources notamment) rendent encore difficile l'effectivité de la décentralisation. Par ailleurs la déconcentration qui aurait dû l'accompagner ne s'est pas mise en place de manière satisfaisante. Une telle déconcentration a pour objectif de réduire les délais de mobilisation des ressources tout en allégeant la chaîne des dépenses de l'Etat.

Le processus de décentralisation a indirectement favorisé le développement du secteur privé de santé avec la naissance de cliniques et cabinets médicaux, surtout dans les zones urbaines, profitant de la faible cohérence de l'intervention de l'Etat et surtout de son retrait progressif de l'offre de service. Ce secteur privé reste toutefois sous le contrôle du Ministre de la Santé qui ne dispose toutefois pas des moyens qui lui permettrait d'exercer la fonction d'inspection qui lui reste dévolue.

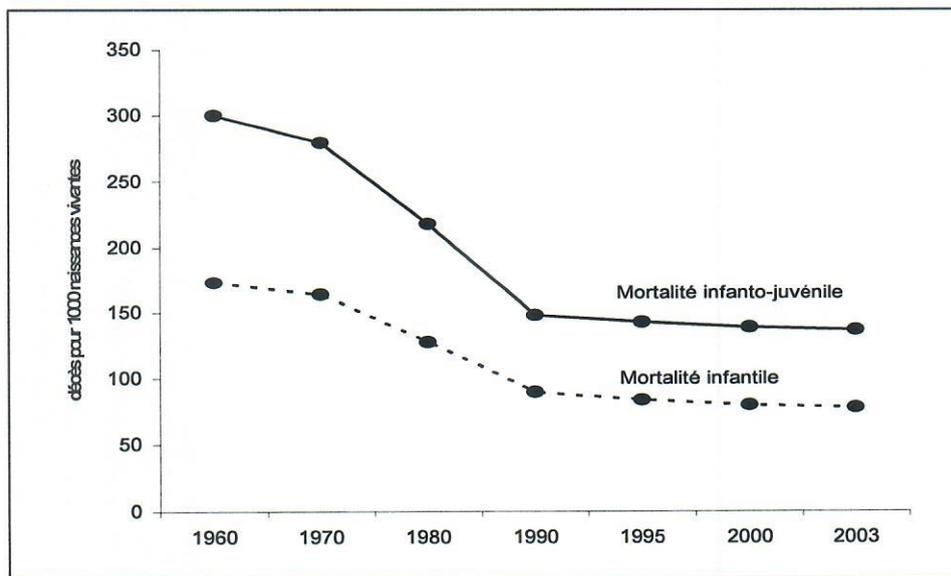
La situation sanitaire : ce qu'il faut retenir

Les indicateurs de santé au Sénégal restent préoccupants, même si le pays a des indicateurs en général meilleurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, que ce soit en termes de survie de l'enfant que de la santé maternelle. On note également une tendance inquiétante à la stagnation de ces indicateurs au cours de ces dernières années. Ces inégalités semblent se creuser au fil des temps, surtout entre groupes socioéconomiques. La surmortalité des groupes ruraux et des groupes les plus pauvres reste encore largement due à des affections évitables.

La mortalité infantile (moins d'un an) a enregistré une baisse de 32% entre les périodes 1978-1982 et 2000-2005, passant de 90 pour mille à 61 pour mille. La mortalité infanto juvénile (0 à 4 révolus ans) est passée de 199 pour mille à 121 pour mille entre les mêmes

périodes, soit une baisse de 39% ; tandis que la mortalité juvénile (1 à 4 ans révolus) a enregistré une diminution de 46% (119 pour mille à 64 pour mille). Les maladies infectieuses, la malnutrition et la pauvreté sont responsables d'une proportion encore très forte des décès infantiles.

Evolution de la mortalité infantile et infanto-juvénile au Sénégal



La mortalité maternelle, bien qu'en léger recul, demeure très élevée : Le taux de mortalité maternelle est passé de 510 décès pour 100.000 naissances en 1997 à 380 décès pour 100 000 naissances en 2005 (estimations). La dotation encore insuffisante en infrastructures est un fait majeur qui explique, entre autres facteurs, la faiblesse des performances enregistrées en matière de santé maternelle et infantile. Le problème d'accessibilité géographique des infrastructures sanitaires se pose avec acuité, surtout en milieu rural avec des variations régionales relativement importantes.

L'infection à VIH/SIDA, avec une prévalence de 0,7%, constitue une préoccupation grandissante du fait de l'expansion rapide de la pandémie. L'analyse des principaux indicateurs de santé révèle des disparités très marquées entre les régions, les milieux urbain et rural et entre les groupes socioéconomiques. Des efforts importants restent encore à faire pour atteindre les objectifs de 2015 fixés par les Nations Unies.

En définitive

Les principaux problèmes ressortis par le diagnostic situationnel et qui constitue les tendances lourdes du système de santé se résument comme suit :

- Le problème de surmortalité infantile et maternelle, notamment en milieu rural ;
- Le problème de malnutrition des enfants ;
- Le problème lié à l'insuffisance des dotations (infrastructures, ressources humaines et financières) ;

- Le problème de l'accès aux services de santé ;
- Les contraintes liées à l'utilisation des services de santé ;
- Le problème lié au risque de propagation du VIH/SIDA au regard de certaines caractéristiques de la population (grande jeunesse, forte mobilité, faible utilisation du condom, méconnaissance des modes de transmission, etc.)

3.2.4. L'emploi

Revue des politiques

Depuis les indépendances, le Sénégal s'est intéressé au secteur du travail et de l'emploi en traduisant ses préoccupations à travers les documents fondamentaux, les politiques et les plans de développement. La politique d'emploi s'articule autour de deux (2) axes majeurs :

- la relance de la croissance économique pour le développement des activités économiques et des investissements ;
- la promotion des secteurs sociaux visant à atténuer la situation des groupes sociaux vulnérables

Une attention particulière a été accordée aux secteurs artisanal, tertiaire et rural à travers beaucoup d'initiatives : politiques de crédit, politique de réformes agraires (loi sur le domaine national).

Le chômage n'était pas une préoccupation pendant la moitié des années 60, période pendant laquelle le rythme de recrutement était soutenu aussi bien dans la fonction publique alors en plein envol que dans le secteur parapublic (en création) et dans le secteur privé. La période 1979-1988 fut pour le gouvernement celle des politiques économiques volontaristes dont les effets sur le marché du travail étaient dès le départ considérés comme devant être assez négatifs tout au moins à court et moyen terme. La raréfaction attendue des opportunités d'emploi dans l'économie se doublait du tarissement de plus en plus éclairé des besoins d'emploi du secteur public qui n'avait plus les moyens budgétaires de maintenir le rythme de recrutements passés alors même que l'envie à maturité des structures universitaires se traduisait par les promotions d'étudiants diplômés en augmentation constante.

Face à cette situation, l'Etat avait lancé :

- L'opération « maîtrisards » ;
- Le plan d'urgence de création d'emplois ;
- Le programme d'insertion des diplômés chômeurs.

Pendant la période 1989-2000, l'on enregistrera la naissance de phénomènes nouveaux sur le marché du travail avec pour conséquences la généralisation des chômages tous

genres, couches sociales et catégories professionnelles confondues. Ainsi, en plus de la continuation des interventions déjà mises en œuvre au cours de la période précédente, le gouvernement s'engage dans l'exécution de programmes d'action de grande envergure orientés vers la création d'emploi temporaire peu ou non qualifié et peu rémunéré, en lieu et place des emplois temporaires, qualifiés et rémunérateurs initialement privilégiés. C'est le cas des programmes de l'agence de gestion d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP).

Les résultats mitigés des programmes de réformes économiques sur l'emploi, l'accentuation du chômage, du sous emploi et de la pauvreté ont poussé vers une perception plus profonde de la place de l'emploi dans le faisceau des relations entre diverses politiques globales et sectorielle de la portée de la demande sociale et de la position centrale de l'emploi dans la politique sociale.

Situation de l'emploi : tendances et disparités

Sur la base des résultats des recensements et enquêtes réalisés, le taux de chômage se situe autour de 12% au Sénégal. Le chômage est surtout circonscrit dans le milieu urbain et a atteint des proportions énormes dans les années 90 (environ 30%) dans les conditions de stagnation, voire de baisse des revenus réels de la majorité des ménages. Par contre, le chômage est faible en milieu rural où il se pose plutôt un problème de saisonnalité de l'activité. Le temps d'occupation y est très réduit (3 -4 mois par année nonobstant le temps accordé aux rares activités extra agricoles).

Globalement dans les deux milieux, les enquêtes ont révélé que le taux d'activité des femmes a augmenté, témoignant de leur volonté d'assumer leurs responsabilités. Le taux d'activité des femmes qui gravitait autour de 34% au milieu des années 70 connu une forte expansion en passant à plus de 54% en 1991, alors que le taux de scolarisation des filles se situe au voisinage de 49% dans la période post -dévaluation. La grande majorité des chômeurs est constituée de jeunes filles.

Deux tiers des chômeurs sont des jeunes d'après les enquêtes. Ainsi, sur un taux de chômage global de 12%, celui des jeunes se chiffre à 37,13% pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans et de 61,6% pour celle de 15 à 34 ans. Le chômage n'est pas sélectif car ne se limitant pas uniquement aux jeunes sans qualification professionnelle ou victime de déperdition scolaire. Il touche également les diplômés de l'enseignement supérieur et ceux de la formation professionnelle. L'offre d'emplois a suivi une tendance qui diverge de celle de la demande d'emploi. De 9_% en 1960, le taux d'occupation continue de décliner en passant de 96,8% en 1976 à 88,7% en 1991

Dans le secteur moderne l'emploi connaît un ralentissement voire un recul après avoir enregistré une forte augmentation de ses effectifs au cours des années 70. L'effectif est passé de 80 000 actifs en 1960 à 200 000 en 1991.

Dans la fonction publique, le nombre des agents de l'Etat augmentait de plus de 2100 agents entre 1970 et 1979, soit une hausse de 4% par an. Durant la période du PREF, on enregistre un taux de 3,4%, soit une faible variation.

Au début des années 90, avec la mise en place du programme de départs volontaires, initié dans le cadre du PAMLT, la tendance s'est inversée. C'est ainsi qu'entre 1985 et 1992, les effectifs ont baissé chaque année de plus de 400 agents, soit 0,6% par an.

En 1991, l'Enquête de la DASMO, réalisée auprès de 8391 établissements et les travaux opérés sur le CUCI ont permis d'estimer à 130 000 le nombre d'employés du secteur privé modern. Prenant en considération l'effectif du secteur public, (79 000 dont 64806 pour le compte de la fonction publique), le secteur moderne dans ensemble compterait 208 853 employés en 1991.

Le secteur informel connaît une dynamique qui pousse l'évolution de certaines petites entreprises non structurées vers des modes d'organisation plus structurée, répondant à une nécessité d'établir une cohérence des structures avec la croissance des activités. Cette dynamique de passage de l'emploi informel vers l'emploi moderne s'opère création d'emplois du secteur informel paraît plus importante que celle du secteur moderne.

Pendant que le secteur moderne enregistre des taux de croissance faibles, le secteur informel a connu un taux de croissance annuel de 4,3% entre 1980 et 1991. Le secteur informel est devenu incontournable par ses apports à l'économie nationale du point de vue l'épargne, de l'investissement, de la production, de la création d'emplois et de revenus, de la satisfaction des besoins primaires des populations. L'afflux massif de la main-d'œuvre d'origine rurale et urbaine renforce les tensions sur le marché de l'emploi. Le nombre d'emplois (indépendants et salariés) estimés à 146 990 en 1960 est passé à 241 090 en 1976 à 638 000 en 1991. Le secteur informel constitue le principal secteur d'activités des pauvres et a enregistré ces dernières années la plus forte croissance en matière d'emploi.

Du point de vue global, la jonction des multiples facteurs internes et externes a eu comme résultante l'accentuation de la crise économique et de la dégradation des conditions d'existence. Le chômage qui apparaissait comme un élément conjoncturel allait constituer, sous l'effet de la crise du système éducatif et économique, une des sources principales de conflits sociaux et d'instabilité politique.

En définitive

Les principales contraintes liées à la précarité de l'emploi et au chômage sont :

- L'expansion de la population active qui augmente au rythme élevé (3% par an);
- La diminution du taux de croissance de la population active rurale (conséquence de l'exode rural);
- L'ampleur des mouvements migratoires qui se traduisent par une urbanisation accélérée;
- L'importance de la population jeune.

Cependant le développement de la micro finance et l'amélioration de l'environnement des affaires sont des aspects qui pourront considérablement influencer positivement sur l'emploi à l'avenir.

3.2.5. La problématique genre

La problématique genre ne sera prise en compte par les pouvoirs publics qu'assez tardivement. En effet, durant les quinze premières années qui ont succédé à l'indépendance du Sénégal, rien de très important ne s'est produit en direction de la promotion des femmes.

Compte tenu du rôle central que joue la femme dans la cellule de base de la famille et en rapport avec toutes les évolutions intervenues dans le traitement de la problématique genre, le monde moderne a achevé de se convaincre que le sort réservé à la femme constitue un indicateur décisif du progrès réalisé par les sociétés humaines dans leur devenir.

Au Sénégal, la question genre n'a pas toujours été traitée dans une perspective qui donnait aux femmes les moyens de s'émanciper et de se libérer totalement de toute forme d'oppressions et de domination masculine. Au contraire, l'on a pu noter que pendant très longtemps, le sort de la femme n'a pas connu d'évolutions positives notables.

Il est vrai cependant qu'après les deux décades qui ont suivies les indépendances et par suite de pressions multiples tant au plan national qu'international, des avancées notables ont été constatées dans ce domaine, jusqu'à la conférence de Beijing de 1995 qui a constitué un tournant décisif et tant qualificatif dans la prise en charge de la promotion des femmes. Cependant, malgré les efforts allant dans le sens de la promotion et de la reconnaissance des droits de la femme et malgré la prolifération des lois prises en sa faveur, l'on peut toujours s'interroger sur l'indépendance des femmes vis-à-vis des hommes et la liberté d'organiser sa vie comme elle l'entend.

La volonté de s'attaquer à la problématique genre est manifeste au Sénégal, en attestent :

- Les textes importants qui existent sur le sujet, depuis la loi fondamentale qui consacre l'égalité de tous, y compris l'égalité des sexes jusqu'au Code de la famille amendé, en passant par d'autres.
- Les avancées juridiques réelles en faveur de la femme sénégalaise.
- La participation effective des femmes à la vie active.

Le problème reste cependant de savoir si ces textes ont réellement contribué à améliorer sensiblement la situation des femmes dans la direction de la défense et de la protection de leurs droits car il semble cependant que leur adaptation à travers le Code de la famille n'est pas encore effective. Enfin, au point de vue de la représentation et de l'accès aux instances de décision, la situation des femmes ne reflète pas encore leurs poids démographique, ce qui apparaît à leurs yeux comme une question posée et à résoudre.

3.2.6. L'évolution au niveau des médias

Les médias au Sénégal constituent un secteur très sensible, dont le développement a souvent été conditionné par l'évolution politique du pays.

Aperçu synthétique de l'évolution des médias

Deux grandes périodes caractérisent cette évolution : une période pré démocratique et une période démocratique.

La première phase couvre la période qui va jusqu'en 1976, date où l'Etat sénégalais inaugure le pluralisme politique limité. Avant cela, dans un contexte de régime de parti unique, les médias publics étaient perçus comme des médias d'Etat, tant qu'ils étaient subordonnés aux exigences de l'Etat, il est vrai que comme on l'a déjà vu, les priorités du moment semblaient être la construction nationale et le développement économique et social.

Ce n'est qu'à partir de la 2ème phase, où le Sénégal semblait s'ouvrir timidement au jeu démocratique moderne, avec l'émergence du pluralisme limité, que l'on assistait à l'éclosion d'une presse écrite partisane et quelques expériences de presses indépendantes parfois sévèrement réprimées. Toujours est-il cependant parfois qu'une brèche avait été ouverte, par la suite, avec l'ouverture démocratique sans exclusive, le pluralisme devenait de plus en plus, une réalité avec le développement des médias privées écrites, puis parlées par la suite. Et comme le dit Mansour DIOUF dans un article intitulé médias, gouvernance locale et citoyenneté au Sénégal. « Le paysage médiatique sénégalais a subi des évolutions majeures aux conséquences déterminantes sur l'installation progressive du pluralisme de l'information ».

Ce processus s'est approfondi dans les années 90 et a permis de progrès notables dans le jeu démocratique. Il est vrai cependant que dans un tel contexte, les rapports entre le pouvoir et la presse, sont parfois traversés par des zones de turbulence de l'Etat d'exercer sa fonction de contrôle et de régulation d'une part, et la nécessité pour les médias d'exercer sa liberté d'expression.

La problématique des médias au Sénégal

L'analyse de la problématique des médias, a montré le rôle important qu'elles ont joué et continu de jouer dans les progrès du Sénégal démocratique. Leur fonctionnement normal est d'ailleurs une garantie sûre du développement de la citoyenneté et de l'esprit républicain. Et malgré les relations parfois turbulentes qui peuvent parfois exister entre les pouvoirs publics et les médias, ces deux entités sont condamnées à développer une certaine complémentarité, surtout quand on sait que le monde contemporain, le monde du 21ème siècle va être gouverné par la compétition et la vitesse, mais surtout par l'information et la fulgurance de l'information. Dans les pays moins avancés, cette coopération est fondamentale, si l'on ne veut pas être happé par les flots de l'échange inégal favorable aux pays du Nord, mais surtout lorsque l'ambition est de faire dans les prochaines années du Sénégal, un pays véritablement émergent.

C'est pourquoi, les recommandations suivantes nous semblent dignes d'intérêt :

- Réaliser les conditions politiques d'un dialogue social et citoyen entre les médias et le pouvoir en particulier les médias privés ;
- Poursuivre les programmes induits par la lettre de politique du secteur ;
- Mettre en place des mécanismes de concertation, de réflexion et de mise en œuvre d'une gouvernance globale de l'information qui implique l'Etat et tous les acteurs concernés ;
- La réflexion à ce type de gouvernance devrait également intégrer les règles à respecter et les lignes de conduite à tenir, pour un développement équilibré du jeu démocratique.

3.2.7. La bonne Gouvernance

Depuis les années 90, très peu de concepts n'ont suscité autant de discussions et de controverses, que celui de « Bonne gouvernance ». Aujourd'hui, le concept a totalement investi le champ de l'analyse économique, politique et sociale. Depuis, elle n'a cessé d'être évoquée dans les publications des chercheurs, les injonctions des bailleurs de fonds ou les discours des gouvernements. Non seulement, il est présenté comme un critère de bonne gestion qui ouvrirait plus facilement l'accès à certaines ressources des Institutions Financières Internationales (IFI). Cependant, progressivement la Bonne gouvernance est déclinée comme un élément d'une nouvelle conditionnalité dans les relations de partenariat avec la quasi totalité des bailleurs de fonds. Comment expliquer pareil succès ? Pour qu'un concept soit au ssi rapidement popularisé par des milieux aussi divers, il faut qu'il réponde précisément à des préoccupations déterminantes du système socio-politique dont il est issu. On serait donc tenté de croire que l'apparition de la gouvernance correspond à un changement de paradigme dans la problématique du développement. Il s'agissait à l'époque, pour les promoteurs des programmes d'ajustement structurel (PAS), de corriger l'approche « économiciste » de ces programmes et de mettre davantage l'accent sur l'importance de leur environnement normatif et institutionnel.

C'est en 1990, que le gouvernement sénégalais définit (lors d'un séminaire gouvernemental) une politique de modernisation de l'Etat avec l'objectif de modifier les rapports entre l'Etat et les citoyens. Malgré les efforts déployés par les autorités publiques, la mise en œuvre de cette politique n'a pas donné les résultats escomptés. Pour corriger cette contre performance, le gouvernement du Sénégal présente au cours de la 4ème réunion du Groupe Consultatif tenue en avril 1998, un Programme National de Bonne Gouvernance dont l'exécution restera sans suite.

Au lendemain des élections présidentielles de 2000, le gouvernement de l'alternance tire les leçons des expériences antérieures dans la gestion des biens et des services publics et s'engage à organiser une concertation nationale sur la qualité du service public et la «bonne gouvernance», renforcer son pouvoir de contrôle et de surveillance du patrimoine national du pays, à travers une réforme globale de l'Etat moderniser la gestion des affaires publiques.

A la concertation nationale (2000), plusieurs réformes d'ordre politique, économique, administratif et juridique ont été proposées pour permettre à l'Etat de mieux assumer ses missions régaliennes et de jouer plus efficacement son rôle de régulateur de l'activité économique et sociale. A cette occasion, il a été lancé les mécanismes et méthodes permettant une véritable séparation des pouvoirs, une gestion publique efficace et une participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques et à l'édification d'une société harmonieuse.

C'est dans ce contexte que le Comité Interministériel de Pilotage du Programme Intégré de Réforme du Secteur Public (PIRSP) a été créé en novembre 2000, afin d'impulser les différentes institutions nationales du pays. Le Comité Interministériel de Pilotage a été ainsi coordonné par la Délégation au Management Public, et rattaché à la Primature, puis placé auprès du Secrétariat Général de la Présidence à la suite du remaniement d'avril 2001.

Le programme dans sa nouvelle configuration a changé d'intitulé. Le Programme Intégré de Réforme du Secteur Public (PIRSP) qui, bien que ne faisant pas une référence explicite à la Gouvernance dans sa formulation, s'inscrivait parfaitement dans cette perspective. Le PIRSP a ainsi évolué vers celui de «Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG)», plus fédérateur et beaucoup plus en phase avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la vision du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et les orientations identifiées dans le dixième Plan de Développement Economique et Sociale (PDES) 2002-2007. L'approche institutionnelle qui s'identifiait aux composantes initialement définies, a été remplacée par une approche thématique plus transversale, et traduisant de façon pertinente les préoccupations de la bonne gouvernance.

Pour atteindre leurs objectifs, les coordonnateurs du PIRSP ont mis sur pied six comités techniques ou groupes de travail, sous la direction d'une institution ou d'un ministère, chargés de procéder au diagnostic sectoriel et d'élaborer des propositions relatives aux domaines suivants :

- Amélioration des performances de l'administration.
- Décentralisation et gouvernance locale.
- Renforcement des capacités de l'assemblée nationale.
- Valorisation des ressources humaines.
- Renforcement des capacités de gestion économique et sociale.
- Approfondissement de la réforme du système judiciaire.

Ces Comités Techniques Sectoriels ont élaboré six (06) rapports, qui étaient ensuite soumis à l'examen du Comité Interministériel de Pilotage, lequel a procédé à sa consolidation à l'issue d'un processus largement participatif. C'est ainsi que les composantes « amélioration des performances de l'administration » et « valorisation et gestion des ressources humaines » ont été regroupées en une seule composante et les

Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication (NTIC) érigées également en composante. Tout compte fait, le Programme de la bonne gouvernance au Sénégal se retrouve avec six composantes mais renommées comme suit :

- Amélioration de la qualité du service public ;
- Gouvernance économique ;
- Gouvernance judiciaire ;
- Gouvernance locale ;
- Amélioration de la qualité du travail parlementaire ;
- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Le présent Programme National de Bonne Gouvernance, est le document qui va servir de cadre de référence pour l'assistance ultérieure des divers partenaires au développement dans les différents domaines visés. L'exécution de ce programme est de plus en plus confrontée à des difficultés mais Il faut cependant noter que depuis quelques années des progrès ont été réalisés dans le domaine de la transparence et de la bonne gouvernance au Sénégal. Divers séries et données sont actuellement accessibles dans le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances. L'adhésion du Sénégal à AFRISTAT permet de participer à la mise en œuvre du Programme Statistique Miximum Commun (PROSMIC) pour la rénovation des méthodes de comptabilité nationale (passage au SEC93 avec introduction du logiciel EFRETES), la réalisation d'enquêtes dans le secteur informel, la disponibilité des données sur l'emploi et des revenus, l'amélioration des indices de prix à la consommation, la coordination statistique et la connexion à Internet pour la diffusion de données nationales.

3.2.8. La décentralisation

La décentralisation correspond à l'attribution d'une certaine autonomie à des collectivités qui « s'administrent librement par des conseils élus » sous le contrôle de l'Etat. Elle a des fondements séculaires au Sénégal puisqu'elle remonte à la période coloniale avec l'érection de Saint-Louis et Gorée en institutions municipales dès 1872 et Rufisque en commune (1880). Il découle de cette évolution, que l'amélioration de la vie quotidienne des citoyens et la satisfaction de leurs aspirations, passent irrémédiablement par l'accroissement des responsabilités locales. Le Sénégal a donc opté, depuis son accession à la souveraineté internationale, à la mise en œuvre d'une politique de décentralisation progressive et prudente, mais irréversible.

Importance de la décentralisation

La décentralisation est perçue comme un instrument indirect de la lutte contre la pauvreté. Une décentralisation réussie contribue de manière importante au développement et au renforcement des initiatives locales ; particulièrement dans les petites agglomérations et leur environnement rural. Mais les populations qui bénéficient de ce changement ne sont pas spécialement les plus défavorisées. La décentralisation pourrait faciliter la redistribution et l'atténuation de la pauvreté en favorisant, au niveau local, un contrôle plus grand sur les ressources et leur utilisation. A condition que la participation soit étayée par des ressources suffisantes.

La lutte contre la pauvreté implique l'accès des pauvres aux services de base. C'est ce qui explique l'importance donnée à la décentralisation et aux collectivités locales dans la lutte contre la pauvreté. L'affectation des ressources à des services sociaux (éducation, santé, adduction d'eau, assainissement, etc..) est dans tous les cas indispensable à la réduction et l'atténuation de la pauvreté.

Historique de la décentralisation

A l'indépendance, le Sénégal a opté pour un régime municipal à deux statuts : la commune à statut spécial et la commune de droit commun. L'année 1972 marque une étape importante dans l'évolution de la décentralisation au Sénégal avec la création des communautés rurales. Ces dernières ont été orientées par le législateur vers le développement économique et social et c'est pourquoi, les dépenses de fonctionnement de la communauté rurale (entretien des équipements, indemnités) sont réduites au minimum afin de privilégier les dépenses d'investissements.

Mais c'est durant la période 1990-1996 que l'on note deux évolutions marquantes :

- **Suppression des communes à statut spécial en 1990** : les communes à statut spécial ont été supprimées et reversées dans le droit commun. Elles sont désormais administrées par un Maire élu et non plus par un fonctionnaire nommé.
- **Renforcement des pouvoirs du Président du conseil rural qui devient ordonnateur du budget** : transfert de la gestion budgétaire des communautés rurales du sous-préfet au président du conseil rural qui devient ainsi, ordonnateur du budget.

Malgré ces réformes, les collectivités locales n'étaient pas encore en mesure de remplir leurs missions de promotion du développement à la base. C'est pourquoi, une autre réforme qui est allée plus en profondeur est intervenue en 1996 : c'est la régionalisation qui consacre l'émergence de la région comme collectivité locale à côté de la commune et de la communauté rurale. L'Etat du Sénégal a accompagné cette réforme par un mouvement parallèle de transfert de compétences à travers la loi 96-07 du 22 mars 96 portant transfert de compétences. Cette réforme repose sur un système de partage des responsabilités entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités locales, afin que l'action s'exerce au plus près du citoyen.

La contribution de la décentralisation à l'amélioration de la gouvernance locale s'opère à travers plusieurs types de programmes soutenus par les agences de coopération. A titre d'illustration, on peut noter :

- L'appui aux stratégies nationales de décentralisation comprenant des aspects fiscaux administratifs et politiques, l'accent étant mis sur les droits des femmes et des pauvres ;
- L'amélioration de la coordination entre les ministères clefs en vue d'assurer la cohérence entre la décentralisation sectorielle, la planification locale et les mécanismes budgétaires ;

- Le renforcement de la capacité des groupes civils et des autorités locales de plaider en faveur de la dévolution de la responsabilité et de négocier de meilleurs liens entre les tous les niveaux ;
- Le renforcement des processus électoraux, législatifs et judiciaires sub-nationaux, y compris la formation pour les dirigeants locaux élus et nommés (y compris les dirigeants traditionnels) ;
- La promotion au niveau local d'un environnement juridique et institutionnel permettant la participation des groupes marginalisés et vulnérables et assurant la responsabilité et la transparence.

Il apparaît ainsi que le système sénégalais de décentralisation, dans la trajectoire de son évolution, a connu plusieurs schémas institutionnels avec différents modules de gestion dont la signification, les objectifs et les stratégies, ont toujours été d'une part, en étroite corrélation avec les données de la géopolitique du moment et, d'autre part, avec les aspirations profondes du peuple. Cependant, malgré la pertinence des textes, la politique de décentralisation traîne encore des faiblesses notoires.

Les points d'ombre de la politique de décentralisation

Ce processus est marqué par un certains nombre de tendances lourdes, notamment :

- L'évaluation insuffisante des potentialités économiques, financières et discales des collectivités locales et les problèmes de coordination des aides techniques et financières ;
- Les faibles concertations sociales devant permettre un contrôle de la gestion des communes ;
- L'insuffisante action d'information et communication en direction des élus, des femmes et des jeunes ;
- La réticence des gouvernements centraux à donner une autonomie complète aux collectivités locales, les mauvais transferts financiers ;
- La concentration des projets sur un seul niveau décentralisé (région, département ou ville), sans tenir compte des autres partenaires en particulier la société civile ;
- Les moyens financiers insuffisants, l'insuffisance du fonds de dotation et du fonds d'équipement des collectivités locales ;
- La faiblesse des capacités des collectivités locales à rendre les services attendus ;
- L'insuffisance de formation des élus locaux ;
- Conflit de compétence entres mairies et les communes d'arrondissement ;
- Faible taux de recouvrement des impôts ;
- Le manque de transparence dans la gestion des affaires locales.

Germes du changement

- Le renforcement du cadre législatif avec l'implantation des textes d'orientation de la décentralisation ;
- La mise en place d'un processus de démocratie locale avec la tenue d'élection, un fonctionnement des conseils municipaux ;
- Promotion de l'intercommunalité ;
- Le renforcement simultané des capacités des collectivités locales et de la société civile ;
- La clarification et le renforcement du rôle des élus en matière de gestion budgétaire, gestion des ressources et prise de décisions ;
- La clarification et le renforcement du rôle des élus en matière de gestion budgétaire, gestion des ressources et prise de décisions ;
- La possibilité, à travers les collectivités locales d'atteindre plus facilement les populations, particulièrement les couches sociales les plus défavorisées ;
- L'apprentissage de la maîtrise d'ouvrage (études techniques, appels d'offres, passation de marchés, suivi de l'exécution...)
- Les appuis institutionnels à la gestion des collectivités territoriales (appuis techniques et appuis-conseils) qui devraient être plus clairement séparés des contributions au développement local.

3.2.9. Le système des valeurs culturelles

La diffusion de la culture de masse, qui réduit le citoyen au rang de simple consommateur, a été dénoncée dès les années 60 par des auteurs comme H Marcuse ou Vance Packard. Aujourd'hui avec la mondialisation, ces phénomènes prennent une dimension insoupçonnée¹. Des intellectuels anglo-saxons avancent l'idée que la culture de masse est vouée à s'étendre à partir du centre, en l'occurrence les Etats-Unis, vers la périphérie qui est en fait le reste du monde². Cela fait craindre l'instauration de l'hégémonie d'une seule puissance du fait de « l'échange inégal entre les cultures ». On a beaucoup parlé du « Mc Monde » ou encore de la « Mc Donolisation » à quoi les français tentent d'opposer « l'exception culturelle ». Ce débat est entré dans la conscience commune. Et pour beaucoup d'auteurs, la constitution d'un marché global entraîne la formation d'une culture globale qui gomme toutes les identités nationales.

¹ Cité par le Recteur Sélim Abou lors du Colloque de Beyrouth sur la mondialisation, 28 avril 1998

² D.Rothkopf écrit dans ce sens que « Les américains ne devraient pas lier le fait que de toutes les nations du monde, la leur est la plus juste, la plus tolérante et constitue le meilleur modèle pour l'avenir, in Foreign Policy

Que vont devenir les valeurs culturelles nationales ? Vont-elles se modifier pour épouser les logiques de compétition ou alors seront-elles étouffées ou gommées par la culture standardisée découlant de la mondialisation ?

Ces questions sont au cœur de la crise qui secoue les sociétés africaines. En effet, la mondialisation par les moyens de communication de masse diffuse un modèle culturel global bouscule toutes les valeurs et comportements autochtones et les pousse à des formes multiples et complexes de refus et de résistance. Cheikh Anta DIOP, dans un ouvrage consacré aux problèmes de la renaissance des cultures africaines met l'accent sur l'exemple révélateur de Thèbes sous le 18^{ème} dynastie. Dans cette exemple est présenté un pharaon Ekhanon qui, acquis à l'influence orientale faillit aliéner l'Egypte de son époque au profit des peuples d'Orient qui n'étaient ni techniquement ni scientifiquement plus avancés. Le clergé de Thèbes se dresse derrière Toutankhamon pour recouvrer sa liberté et l'autonomie de la nation égyptienne, en ramenant la pensée de l'époque des dieux, aux croyances et aux cultures de tradition purement thébaines. Les Prêtres savaient tout simplement que l'Orient de l'époque ne leur apportait rien de substantiel même en matière religieuse. Ils savaient également qu'en renonçant à leurs dieux et à la leur vision du monde sous-jacents à leurs institutions religieuses, ils s'abandonnaient dangereusement à une aliénation culturelle qui préparait progressivement l'extraversion de l'Egypte et la perte d'identité du peuple pharaonique³.

Le drame évité de Thèbes est le drame vécu par le Continent africain qui doit se convaincre que « l'identité culturelle procède de l'expression volontaire d'une authenticité qui prend racine dans le génie de chaque peuple et dans les valeurs fondamentales qui la sous-tendent. Cette recherche de l'authenticité passe par un ressourcement qui ne traduit un simple retour aux sources mais intègre les réalités et les impératifs du monde moderne. Elle implique une prise de conscience lucide qui permette l'actualisation et le renouvellement des valeurs, interdisant ainsi la création de ghettos culturels. Il s'agit de découvrir de nouvelles dimensions de la culture africaine. C'est dire que le monde africain doit élaborer une stratégie culturelle suffisamment efficace pou atténuer les impacts négatifs des modèles culturels étrangers. Cela suppose un système de communication fondé sur l'utilisation des langues nationales pour atteindre les masses africaines, une coopération culturelle internationale et la création d'instruments culturels destinés à favoriser les échanges, à financer les industries culturelles, à encourager les activités intellectuelles.

La mondialisation développe un modèle de technoculture puissant et envahissant qui est l'apanage des pays du Centre et que l'on diffuse à travers le monde au détriment des cultures nationales. Le débat est ouvert sur la dimension culturelle du développement pour un pays comme le Sénégal fortement connecté au système mondial. A l'analyse deux attitudes complémentaires s'imposent : la résistance contre l'envahissement culturel et l'effacement des identités culturelles et plus positivement la promotion d'attitudes culturels favorables au développement.

³ C.A. DIO : Nations nègres et culture, Edit. Présence Africaine, 1956

Résistance contre les agressions culturelles et la liquidation de l'identité sénégalaise

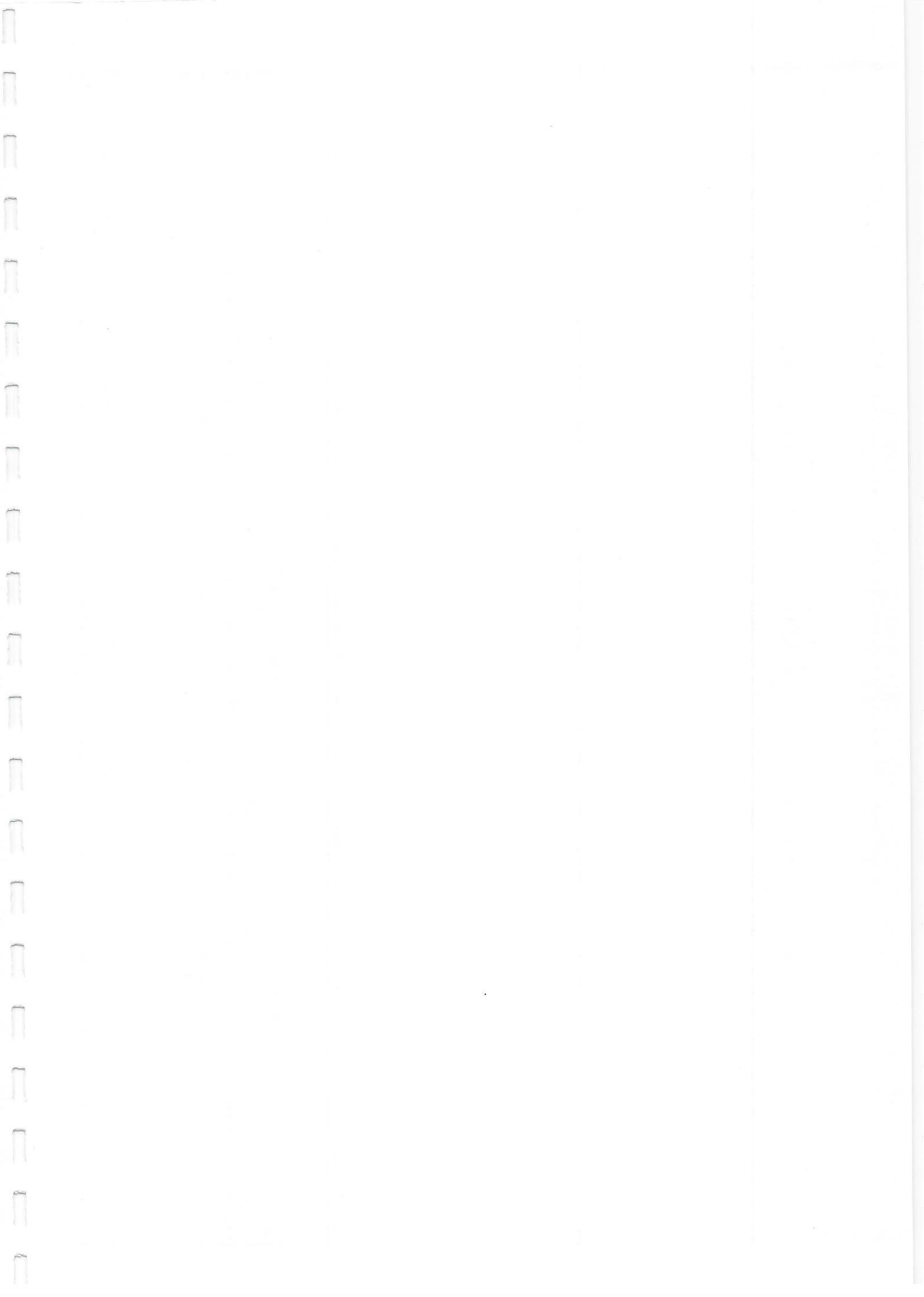
Dans l'analyse de l'environnement culturel international, l'« Etude prospective Sénégal 2015 » observe que de plus en plus le Sénégal apparaît comme un véritable pays sous-développé parmi tant d'autres et, en tant que tel, globalisé, intégré à la perception générale dont sont l'objet ces pays. Les tendances actuelles, si elles se maintiennent, risquent de démunir l'homo-sénégalensis qui sera sans réaction devant les agressions culturelles de l'Occident envahissant et dominateur. Les Sénégalais seront dès lors prêts à consommer passivement les produits par le biais des mass-médias.

La promotion de nouvelles attitudes culturelles au développement.

Il est aujourd'hui globalement admis que la viabilité de toute stratégie de développement dépend d'une multitude de paramètres extra économiques. En effet, il est impossible d'étudier les problèmes du développement sans prendre en considération le contexte social de l'activité, les relations que les hommes nouent entre eux et entre eux et les choses. En conséquence, tout développement économique doit s'insérer dans une biologie sociale. Deux attitudes sont alors possibles, celle de l'ingénieur qui s'en remet à la mécanique et à la technique et celle du biologique qui tient compte de tous les éléments de l'environnement. Cette deuxième vision est incontestablement la plus féconde. En conséquence, il est important de compléter l'analyse en intégrant des variables extra économiques particulièrement pour des sociétés longtemps colonisées et ouverts aux agressions de la culture standard composante du modèle occidental du développement. Cette opinion est corroborée par la pratique de développement de l'Asie une kyrielle d'économistes qui, depuis Stuart Mill (1848), ont soutenu l'importance des aspects non économiques (culturels et sociologiques) dans les processus de croissance et de développement.

Il semble que trois attitudes paraissent essentielles pour le développement économique et social du fait des valeurs qu'elles véhiculent et qui influencent très fortement la croissance économique et le développement :

- l'attitude à l'égard du travail social considéré comme le principal créateur des biens matériels et des services ;
- l'attitude à l'égard du progrès perçu au double niveau d'une quête permanente des innovations créatrices et de l'accumulation de ressources à des fins d'investissements productifs ;
- l'attitude à l'égard du temps autrement dit le temps est-il un bien rare qui a un prix ou alors est-il l'attribut d'une divinité ?



Ces trois attitudes forment les structures mentales ou l'outillage mental compris comme l'ensemble des concepts, des croyances et des représentations qui ont cours dans une société et que l'on peut infléchir dans un sens favorable au développement. Elles expliquent pour une très large part, la conception que l'homme se fait de ses relations avec les principaux facteurs de croissance, conception active ou conception passive, acceptation de son état ou volonté de le transformer et de l'améliorer. C'est pour cette raison qu'il est souvent souligné que le développement est une question de mentalité. On comprend dans cette optique le rôle éminemment positif que peut jouer le civisme accepté comme un ensemble de valeurs et de comportements qui agissent sur la conscience de l'être humain, pour lui inculquer une attitude positive, se traduisant par le respect de soi-même, le respect d'autrui, le respect des institutions que les populations se sont données librement.

IV. SYNTHÈSE

4.1. UNE TRAJECTOIRE ÉCONOMIQUE MODÉLÉE PAR LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

La trajectoire économique du Sénégal de 1960 à 2005 est marquée par des fluctuations intimement liées au contexte international, au facteur climatique et à la gestion des politiques économiques. De 1960 à 1994, le taux de croissance moyen du PIB est situé au dessus du taux de croissance démographique. Le Pays a dû bénéficier d'appui budgétaire et d'emprunt extérieur, en raison de l'insuffisance de l'épargne intérieure, pour couvrir la demande de consommation et d'investissement. L'endettement massif et les déficits enregistrés au niveau de la balance des paiements et au niveau des finances publiques ont conduit à la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurels et de politiques. Toutes les mesures qui ont été prises n'ont pu aboutir au redressement économique et financier du pays.

Les poumons de l'économie sénégalaise, l'agriculture et l'industrie, qui ont permis, à des moments de conjoncture favorable (amélioration des termes de l'échange et bonne pluviométrie), d'enregistrer de bonnes performances économiques au début des années 1960 et au cours des années 1974-1977, ont été secoués par des retournements de conjoncture défavorable (détérioration des termes de l'échange et mauvaise pluviométrie). Les politiques de l'Etat et l'appui de ces partenaires au développement n'ont pu remédier à ces contraintes qui handicapent le secteur agricole et industriel. Ces secteurs ont plutôt enregistré des contre performances au cours des années 1980 jusqu'au début des années 1990 menant tout droit à l'ajustement monétaire en 1994.

Le taux moyen de croissance de 4,5% par an enregistré entre 1994 et 2005 constitue le premier signal fort qui présage une tendance favorable de la trajectoire économique. Toute fois, le taux de croissance doit être porté au moins à 7% par an pour créer des effets induits positifs sur l'emploi et la pauvreté. L'objectif de taux de croissance de 7 à 8% par an décliné dans le cadre de la nouvelle stratégie de croissance accélérée (SCA) permet de doubler le PIB d'ici 2015. Cependant, pour y arriver le gouvernement devra créer les conditions favorables au développement intégré de tous les secteurs d'activités

par des politiques audacieuses et des réformes profondes. La volonté politique, le patriotisme et le culte de la compétence et de l'excellence doivent constituer les leviers qui sous tendent cette démarche nouvelle. Des ruptures doivent être opérées dans le changement de comportement à tous les niveaux en vue de restaurer la confiance entre les gouvernants et les gouvernés pour impulser la citoyenneté et l'esprit de solidarité.

En effet, les faiblesses de l'économie sénégalaise sont d'ordres structurels et constituent des tendances lourdes qui limitent sa compétitivité interne et externe. Il s'agit entre autres :

- Du déficit structurel de la balance commerciale : le poids des importations de produits alimentaires (riz notamment) et des produits pétroliers constitue une fuite importante de devises alors que les exportations sont peu diversifiées et se rétrécissent du fait de pertes de parts de marchés. La raréfaction des produits de la mer (pression sur la ressource) et la faiblesse de la rentabilité dans le secteur agricole (arachide) sont des contraintes qui pèsent sur la balance des paiements.
- De la faiblesse de l'épargne intérieure pour couvrir les besoins en investissement. C'est pourquoi, le Sénégal fait recours à l'emprunt international qui explique son endettement excessif qui limite sa capacité d'autofinancement et donc ses perspectives de développement.
- Du coût élevé des facteurs de production (électricité, énergie, transport) qui limitent la compétitivité des entreprises et grèvent également le pouvoir d'achat des ménages ; créant ainsi un cercle vicieux.
- De la concentration des activités économiques dans la capitale ; ce qui crée un déséquilibre des investissements économiques et la paupérisation des autres régions et plus particulièrement des zones rurales affectées par l'exode massif de la population active vers la capitale.
- De la faiblesse du réseau de communication (terrestres, ferroviaire) : insuffisance du réseau routier, mauvais état des routes et des pistes de production, etc.
- D'un cadre juridique et administratif peu incitatif à l'investissement privé : taux élevé de la fiscalité, procédures administratives assez longues pour la création d'entreprises, etc.
- Du manque de transparence dans la gestion des affaires publiques et la corruption dans les divers secteurs de l'activité économique : ce phénomène décourage l'investissement privé et inhibe le culte de la compétence et de l'excellence développant par ricochet le clientélisme.
- De la dépendance de l'agriculture des aléas pluviométriques.
- Du difficile accès au financement pour le développement des PME/PMI.

Aussi, les performances économiques encourageantes au cours de la dernière décennie ne doivent pas occulter la vulnérabilité de l'économie aux chocs externes et aux phénomènes naturels.

Cette fragilité peut être illustrée par les chutes brutales de la croissance en 2002 et en 2006 lorsque l'économie a subi des chocs externes, du fait de la succession de facteurs conjoncturels défavorables : une mauvaise configuration de l'hivernage, la hausse des cours mondiaux des produits pétroliers, la crise des Industries Chimiques du Sénégal (ICS), d'autre part. La progression de l'économie sénégalaise a aussi marqué le pas en 2008 du fait d'un contexte international difficile. Il faut aussi noter la faible capacité d'offre et de diversification des produits à l'exportation.

4.2. UNE DEPENDANCE VIS-A-VIS PRODUITS ALIMENTAIRES ET A L'ENERGIE

C'est autour de la sécurité alimentaire et des menaces énergétiques qui pèsent sur la compétitivité de l'économie sénégalaise que le gouvernement doit orienter sa politique économique. L'axe stratégique pour le développement du Sénégal repose sur la recherche de solutions durables à la dépendance énergétique et aux produits alimentaires comme le riz. Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre une politique et un programme de recherche et de développement des sources d'énergies alternatives auxquelles le pays regorge d'énormes potentialités. L'impact négatif de la flambée du baril de pétrole sur le budget de l'état, le coût des facteurs de production et le revenu des ménages compromet le développement économique et social. L'Etat doit donc orienter résolument sa politique dans la recherche appliquée pour trouver des alternatives durables à la dépendance aux produits pétroliers. Des mesures doivent être prises pour encourager et développer la recherche et l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables : énergie solaire, énergie éolienne, énergie hydroélectrique, les biocarburants, etc. En outre, l'importation de riz doit d'abord être limitée, ensuite réduite et enfin supprimée au profit du riz local et des céréales locales à travers une politique et un programme bien conçu.

4.3. UN CROIT DEMOGRAPHIQUE PEU MAITRISE ET FRAGILITE DE L'EQUILIBRE SOCIAL

La grande jeunesse de la population ainsi que la croissance démographique soutenue sont des motifs de préoccupation pour les pouvoirs publics qui cherchent à en réduire les effets en engageant des actions idoines en matière de santé de la reproduction entre autres avec la collaboration des bailleurs de fonds. Cependant, les indicateurs économiques sont au beau fixe après des années difficiles. Des effets importants restent à accomplir pour améliorer la situation des populations en terme de niveau de vie et d'accès à l'emploi et aux services sociaux de base, plus particulièrement pour le dernier aspect. Les déséquilibres constatés entre zones et catégories sociales sont encore loin d'être corrigés.

Les enjeux socio-démographiques les plus importants auxquels la politique de population dans sa nouvelle mouture doit répondre sont :

- La grande jeunesse et la forte croissance (2,6 %) qui exigent beaucoup de ressources pour faire face aux questions de santé, d'éducation, de transport, d'emploi, etc ;
- La réduction du niveau encore élevé de la mortalité quand bien même une baisse de la mortalité des enfants a été observée, le renforcement de la lutte contre la maladie et la malnutrition ;
- La réduction du niveau de la fécondité également élevée malgré de timides baisses concernant davantage les femmes urbaines et instruites. A titre d'exemple, un pays musulman et essentiellement rural le Bangladesh a réussi sa transition démographique, en faisant passer sa fécondité de 6,3 enfants en 1971-75 à 3,3 enfants en 1994/96 grâce au développement de la contraception, de la scolarisation et à l'emploi des femmes ;
- La réduction des déséquilibres dans la répartition spatiale de la population, résultant de flux migratoires non maîtrisés, grâce à l'instrument que constitue le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) ;
- La maîtrise des problèmes liés à l'urbanisation trop rapide, parfois anarchique (occupation irrégulière, conflits fonciers, pollution, insalubrité, insécurité, etc.) ;
- La lutte contre le chômage et la pauvreté qui favorise la fécondité et la mortalité ;
- L'amélioration du statut des femmes (renforcement de la scolarisation des filles, etc.) ;
- La préservation de l'environnement et la restauration des écosystèmes dégradés ;
- L'intégration du genre dans les politiques, plans et programmes de développement ;
- L'engagement plus affirmé des autorités dans la maîtrise des tendances lourdes et envers les problèmes de population et d'environnement.

Pour venir à bout des problèmes, la recherche doit être le socle et constituer le préalable de toutes les actions envisagées. Elle doit être pluridisciplinaire et concerner entre autres les thèmes porteurs et axes suivants :

- Recherche en population/développement en mettant l'accent sur les interrelations entre les variables démographiques et socio-économiques ;
- Recherche qualitative et socio-culturelle dans le domaine population/développement ;
- Recherche sur le SIDA et les maladies réémergentes ;

En particulier, la recherche prendra en compte le renforcement de la prise en compte de la dimension genre dans les études et recherches, la désagrégation des données démographiques et socio-économiques jusqu'à la plus fine échelle géographique

possible, mais aussi l'impact des politiques macro-économiques sur le niveau de pauvreté.

4.4. UN SYSTEME SANITAIRE RELATIVEMENT ACCEPTABLE

Le bilan de la santé au Sénégal, bien que globalement satisfaisant au regard de la moyenne régionale subsaharienne, affiche des résultats mitigés qui nécessitent la mise en place d'une politique cohérente articulée autour de stratégies visant l'amélioration des indicateurs sanitaires à tous les niveaux du système. La prise en compte des objectifs assignés à la santé dans le cadre des OMD doit constituer un préalable dans la formulation des politiques.

Les objectifs fixés pour l'année 2015 dans le cadre des OMD, requièrent que les chiffres de mortalité infanto juvénile soient réduits de deux tiers entre 1990 et 2015, un pari que le Sénégal aura de la peine à relever si la tendance actuelle se maintient (la réduction sera de 47% par rapport à 1990). Au Sénégal, les simulations ont montré qu'un taux de réduction moyen annuel de 6,5% sera nécessaire pour atteindre l'objectif visé. L'exemple du Chili qui a réussi à réduire la mortalité infantile de 10% par an mérite d'être souligné.

4.5. UN SYSTEME EDUCATIF QUI DEMANDE ENCORE A ETRE AMELIORE

Après un bilan mitigé observé sur la période 1990-1999, le Sénégal a connu une amélioration de la scolarisation tous cycles confondus à partir de 2000, avec une progression moyenne annuelle du TBS de 4,1 % entre 2000 et 2004 dans le primaire. Les initiatives communautaires et le système de la Case des Tout-petits ont également impulsé l'enseignement préscolaire.

L'enseignement moyen a aussi connu des améliorations grâce à l'augmentation du taux de transition et la mise en place des collèges de proximité. Il importe donc de répercuter ces évolutions dans l'enseignement secondaire.

Toutefois, il existe un certain nombre de contraintes ressorties par l'étude diagnostique et auxquelles des solutions doivent être trouvées, dans l'objectif d'une scolarisation universelle et efficace.

Les problèmes identifiés concernent essentiellement :

le niveau encore insuffisant de la scolarisation des filles : malgré son évolution positive, la scolarisation des filles demeure toujours cruciale, surtout dans les cycles autres que l'élémentaire, leur survie scolaire étant insuffisamment traitée ;

- Les insuffisances du système éducatif ;
- La faible représentativité de l'enseignement privé dans le système éducatif ;
- Les contraintes liées à l'offre et à la demande éducative ;
- La gestion inefficace des infrastructures.

Pour y remédier, les mesures suivantes devront être prises :

- Le renforcement et la promotion des initiatives des organisations de promotion de la scolarisation féminine ;
- La réduction des taux d'abandon et de redoublement pour une utilisation optimale des infrastructures et une couverture scolaire maximale ;
- Le soutien au secteur privé pour une meilleure satisfaction de la demande par la mise en place de mécanismes permettant de combler certaines insuffisances du système et de répondre à des demandes explicites reflétant les choix des parents ;
- La promotion de l'enseignement technique et professionnel axée autour du renforcement de ses effectifs et de sa prise en compte dans le PDEF avec un système d'analyse fiable de la demande de formation et une planification de l'offre, calibrée sur les besoins économiques.
- L'animation de débats entre l'école et la communauté pour mieux sensibiliser les parents sur l'importance de l'école et les gains pouvant être tirés de l'éducation qui ne doit pas être perçue seulement comme un moyen d'accéder à l'emploi salarié.

4.6. FAIBLESSE DES PERFORMANCES ENREGISTREES EN MATIERE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

L'éradication de la pauvreté avec comme corollaire le relèvement du niveau de vie est une condition sine qua non du développement humain et doit constituer l'une des principales préoccupations des autorités sénégalaises. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), élaboré à cet effet et qui rentre dans le cadre du Programme de Lutte contre la Pauvreté se fixe entre, autres objectifs, la diminution de moitié des pauvres à l'horizon 2015, suggérant ainsi que des efforts substantiels soient déployés par l'Etat, le Secteur Privé et la Société Civile.

La pauvreté bien qu'encore élevée s'inscrit sur une tendance baissière, avec des niveaux plus élevés en milieu rural : Au Sénégal, on note une diminution de la prévalence de la pauvreté entre 1994 et 2002, passant de 67,9% à 57,1%, soit une réduction de 10,8 points. De façon similaire, la part des ménages pauvres a diminué de 61,4% à 48,5%, soit une baisse en termes relatifs de l'incidence de la pauvreté de 16%.

La faiblesse des performances enregistrées en matière de réduction de la pauvreté sur la période 1992-2002, suggère que des efforts soient déployés au cours des prochaines années pour atteindre les objectifs visés.

La mise en œuvre du DSRP devait être portée par un dispositif institutionnel dont l'installation effective au niveau central et régional en 2003, avait pour objectif de garantir en 2004 (année effective de démarrage de l'exécution de la Stratégie), l'implication de l'ensemble des acteurs à cette étape importante du processus et favoriser l'efficacité dans la réalisation des actions programmées pour la période.

Des acquis ont été certes constatés par rapport à certains aspects institutionnels, mais globalement, le dispositif n'a pas suffisamment bien fonctionné du fait essentiellement du manque de moyens de certains maillons et de l'insuffisance de pilotage et de coordination.

CONCLUSION

Un bilan diagnostic de la société sénégalaise fait ressortir un certain nombre de tendances lourdes qui contraignent fortement l'évolution du pays. La plupart d'entre elles ont une connotation historique et sont inhérentes à l'héritage colonial. De plus, l'évolution du contexte international n'est pas toujours favorable au pays (crises énergétique, alimentaire, fin des accords commerciaux préférentiels.)

Après une décennie de stratégie de réduction de la pauvreté et au moment où la SCA entre dans sa phase opérationnelle, il paraît essentiel de rappeler certains défis majeurs auxquels le pays va faire face dans son processus de développement à long terme.

1°) En premier lieu la **question démographique**, sur la base des tendances actuelles, la population du pays va doubler d'ici 2030, posant de réels problèmes quant à la capacité du pays à apporter des réponses idoines aux besoins fondamentaux (infrastructures urbains en particulier, système sanitaire, besoins en éducation, emploi des jeunes, etc.)

2°) En second lieu le pays doit faire face à une **détérioration continue de ses ressources naturelles de base** ; malgré la protection qui touche officiellement 11% des terres, les zones forestières ont connu une réduction de près de 70%, avec des pertes annuelles de 450km² au cours de la décennie 1990 -2000. Dans certaines parties du pays, on assiste à une baisse de la fertilité des sols avec comme conséquence la faiblesse des rendements et la migration des populations vers des zones encore fertiles. En outre le secteur de la pêche connaît une crise sérieuse avec la rareté des ressources due à surexploitation occasionnant aussi une détérioration de l'environnement marin.

3°) Le troisième défi est relatif **au déclin des ressources traditionnelles de création de richesse** : depuis plusieurs années, le secteur arachide connaît un recul très marqué, qui tient principalement à une perte de position sur les marchés mondiaux de produits oléagineux. Les exportations des produits arachidières ont passé de 62 milliards de FCFA en 2001 à quelques 16 milliards en 2005. Dans le même temps le niveau de production de coton connaît une stagnation.

4°) Un quatrième défi est relatif au **resserrement des conditions à l'émigration**. Un tel durcissement de la part des pays d'accueil pourrait avoir des conséquences dommageables pour le Sénégal où les opportunités d'emploi sont très largement en dessous d'une demande sans cesse croissante.

5°) Un cinquième défi se rapporte à la **dépendance énergétique du pays**. Le surenchérissement des prix des produits pétroliers continue de grever les performances des secteurs productifs et influe aussi fortement sur le bien-être des populations.

6°) Enfin, **la bonne gouvernance** constitue un dernier défi, mais non le moins important. Elle a été tant décriée durant les Ajustements et beaucoup d'espoirs ont pu naître lors de l'alternance de 2000 et avec les efforts en faveur d'une décentralisation.

Tous ces défis ont constitué, dans beaucoup de pays, des sources d'une instabilité politique et de déchirement au plan social. Le Sénégal a échappé pour l'instant à la crise, aidé dans une large mesure, par sa qualité de pays démocratique et croyant où prévalent la tolérance et le dialogue social. A ce titre, le Sénégal constitue un exemple, peut être même une exception. Cependant, le pays doit prendre la pleine mesure de telles difficultés et de ses dangers potentiels et s'engager sans tarder dans la recherche de solutions pertinentes.

Nous vivons dans un monde où les différentes parties sont de plus en plus liées. Aussi les autres partenaires ont aujourd'hui intérêt à soutenir les pays en développement comme le Sénégal pour réduire le fossé sans cesse grandissant entre pays « riches » et pays « pauvres » et à créer les conditions d'une justice et d'une stabilité sociales, pour un épanouissement économique, social et culturel des populations.

Nous sommes placés dans un contexte mondial en pleine mutation. Les principes qui guidaient l'assistance économique du temps de la « guerre froide » ne sont plus d'actualité. Aujourd'hui, ce sont les pays capables de mettre en œuvre des stratégies bâties autour d'une vision gagnante du développement économique et sociale qui constituent les candidats les mieux placés à la mobilisation d'une assistance financière significative.

Dans ce contexte, le débat autour de l'intervention et du rôle de l'Etat devient d'actualité. La capacité d'action de l'Etat c'est non seulement son aptitude à promouvoir des actions d'intérêt collectif, mais aussi à établir les règles qui sous-tendent le fonctionnement de l'économie en relation avec tous les acteurs. Ce dernier ne doit pas, bien sûr, se contenter de fixer des règles solides ; il lui faut aussi veiller à ce qu'elles soient appliquées systématiquement et faire en sorte que les acteurs (nationaux, mais surtout ceux qui sont en dehors du système) ne vivent pas dans la crainte de les voir changer du jour au lendemain. Lorsque l'Etat change de règles fréquemment et inopinément, qu'il les applique de façon arbitraire, qu'il annonce des changements qui restent lettre morte, il perd toute crédibilité et mettrait les acteurs sur la défensive.

Donc des efforts doivent être consentis en matière de prévisibilité des règles et des politiques, de fiabilité judiciaire, de lutte contre la corruption et les pouvoirs discrétionnaires dans l'administration, et enfin éviter les perturbations provoquées par les changements de gouvernement. Une telle attitude est un préalable pour faire participer les autres acteurs au développement du pays.